

Quand ils sont venus chercher les communistes, Je n'ai rien dit, Je n'étais pas communiste.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, Je n'ai rien dit, Je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus chercher les juifs, Je n'ai pas protesté, Je n'étais pas juif.

Quand ils sont venus chercher les catholiques, Je n'ai pas protesté, Je n'étais pas catholique.

Puis ils sont venus me chercher, Et il ne restait personne pour protester.

Martin Niemöller

AVANT PROPOS DU PRÉSIDENT SEBASTIEN NADOT DEPUTE EX LREM

RAPPORTEUR SONIA KRIMI DEPUTE LREM

16 NOV 2021

**« C'eût été y prendre part que de ne pas s'y opposer »
Molière, 1665.**

Migrations, étrangers, réfugiés, sans-papiers, frontières, racisme, ostracisme, exclusion : la France a perdu sa carte d'identité nationale et son passeport est périmé.

Le zinzin médiatique et le vertige électoral de quelques-uns ont fait perdre le Nord à tout le monde. À peine prononcé le mot migrant ou immigré que « Liberté - Égalité - Fraternité » se transforme, par fainéantise ou idéologie, en « peur - indifférence - humiliation et répression ».

En matière de respect des personnes, du droit national et international et des valeurs qui fondent notre République, les engagements de la société française vis-à-vis des étrangers ne sont pas tenus. Pire parfois : ils sont bafoués, avec des conséquences dramatiques. En étant incapable de faire la place qui revient à un être humain, c'est-à-dire lui permettre d'accéder aux droits dont il est censé disposer, la France, patrie des droits de l'homme, a perdu son message à vocation universelle.

Elle ne sait pas, elle ne sait plus, quelle est sa place dans le monde. Même, les droits de l'enfance sont écornés dans notre pays dès qu'il s'agit de ceux des étrangers. Les femmes – qui représentent plus de 50 % des personnes migrantes – sont également en grand danger et en mal de protection : elles sont les premières victimes de la mollesse ou de la non-application du droit national.

Nous sommes à la dérive. Collectivement.

Au fil des auditions de migrants à l'Assemblée nationale, d'observations effectuées, un peu partout en France sur le terrain, en confrontant le discours d'élus et d'agents des services publics avec la réalité visible ou certains documents comptables, le constat s'impose : la situation relative aux droits humains des migrants et leurs conditions de vie en France sont alarmantes.

Jusqu'où la grève de la faim d'Anaïs Vogel, Ludovic Holbein et le père Demeestère à Calais doit-elle se poursuivre ? Eux ne réclament que l'arrêt des traitements inhumains et dégradants contre les personnes exilées à la frontière franco-britannique ! Selon quel principe une personne migrante perd son rang d'être humain pour ne devenir qu'un animal ? Il ne s'agit même plus de comparer les Soudanais ou les Érythréens avec des troupeaux de bétail paisible, mais de voir là de véritables battues de service public, non pour chasser le sanglier, mais notre semblable ! La situation dans les centres de rétention administratives (CRA) est tout aussi malsaine et indigne d'une démocratie comme la France au 21ème siècle. L'enfermement administratif est en soit assez contestable. Que dire de cette maman mise en CRA à Mayotte, sans son bébé, alors qu'elle l'allaitait tandis que l'enfant, confié à des tiers, s'est trouvé en rupture d'alimentation à un mois ! Les droits de l'enfance sont impunément bafoués par les services de l'État français. Notre pays est condamné très régulièrement par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour traitement inhumain et dégradant lorsque des enfants sont enfermés en CRA. La qualité « d'enfant » devrait l'emporter sur celle « d'étranger ». Mais non ! Même le droit français n'est pas appliqué à ce sujet.

Un récent texte sur la protection de l'enfance en France est examiné à l'Assemblée nationale ? Le ministre en charge de cette loi, probablement terrorisé à l'idée d'affronter la *doxa* politico-médiatique du moment, n'ose pas avancer un mot sur la protection des enfants quand il s'agit de ceux des migrants !

L'un de mes amendements au projet de loi reprenait en tous points la recommandation de La Défenseure des droits, émise par avis au Gouvernement et au Parlement, de faire évoluer la législation, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, pour proscrire, en toutes circonstances, le placement de familles avec enfants en CRA et en zone d'attente. Réponse de la présidente de la commission des affaires sociales : « Le premier alinéa de l'article 45 de la Constitution dispose que tout amendement est recevable, en première lecture, dès lors qu'il présente un lien, même indirect, avec le texte. Tel n'est pas le cas de cet amendement dont le dépôt ne peut être accepté ». Quelle confusion, quelle méprise, quel fourvoiement de

la part de mes collègues députés de refuser, même le débat, sur un sujet aussi grave. D'abord parce que ces parlementaires semblent prendre leur mandat sur injonction du gouvernement et non en représentants de la Nation qu'ils sont. Mais également parce que pour eux, un enfant parce qu'il est migrant n'est plus un enfant. Sommes-nous vraiment dans l'hémicycle des combats de Jaurès et Simone Veil ?

Les échéances électorales à venir n'invitent pas à l'optimisme quant à un redressement du pays, vers un prompt et nécessaire rétablissement de ses valeurs, patiemment et parfois difficilement construites. Le cénacle politique ne se résout pas à sortir du mensonge.

Il y a d'abord les théories de l'extrême droite, relayés par des candidats à l'élection présidentielle, autour du « grand remplacement », lesquelles ne tiennent pas la route à l'épreuve d'une analyse des données, d'une approche scientifique et raisonnée. Ces théories reposent sur une « peur qui échappe à toute argumentation rationnelle » explique François Héran, professeur au Collège de France. En manque de repère sur la place de la France dans le monde et faute de pouvoir s'inscrire dans un projet politique clair pour le pays, de nombreuses Françaises et Français croient entendre un discours conforme à leur ressenti quotidien. Éric Zemmour ou Marine Le Pen, quand ils s'engagent sur ce terrain-là, ne sont que de piètres figures de Philippulus, le prophète dans *Tintin et l'Etoile Mystérieuse*, prêchant tout à la fois des jours de terreur à venir, le châtiment et la fin du monde.

Quand un quart des espèces sont menacées d'extinction sur la planète, que nous sommes sur une trajectoire de réchauffement de + 3°C d'ici la fin du siècle, que notre système de santé est très affaibli tout comme nos principes démocratiques – français, européens et mondiaux – ce ne sont pas les migrations qui menacent notre monde, ni notre pays. Un peu de bon sens ne fera de mal à personne.

Il y a ensuite tout le groupe des bonimenteurs. À la recherche de suffrages, ils ont choisi de surenchérir toujours davantage sur le péril migratoire. D'abord pour masquer la vacuité de leur projet sur d'autres sujets essentiels, ensuite convaincus que les sondages invitent à cette stratégie plutôt qu'à un discours honnête et responsable. Ainsi, dans la course aux votes, un moratoire sur l'immigration est présenté comme le remède miracle pour le pays. « Fermer le robinet de l'immigration » ou la magie d'une solution qui ne l'est pas. Nous sommes en 2021. À ma connaissance, il n'existe qu'un seul pays expérimentant cette stratégie avec succès : la Corée du Nord. On pourrait éventuellement s'accorder sur un deuxième – encore que – l'Afghanistan des Talibans. Bigre ! Que voilà une étrange identité nationale pour la France des Lumières...

Ce que les tenants de cette poudre de perlimpinpin ne disent pas – ou ce à quoi ils n'ont même pas réfléchi – c'est que la France a des engagements au moins de trois ordres : nationaux, européens et internationaux. Pour certains adeptes du moratoire sur les migrations, quelques rapides modifications de la Constitution française seraient suffisantes. Non ! C'est l'essence même de notre Constitution qu'il

faudrait sacrifier et remplacer par je ne sais quoi. Tout le préambule serait à revoir et la majorité des principes constitutionnels aussi. Sans parler de notre devise qui n'aurait plus aucun sens... Il faudrait également se départir de l'Union européenne (UE) et des droits fondamentaux qu'elle promeut tant bien que mal. Changer de Constitution et quitter l'UE ne serait pas encore suffisant. Il faudrait également se retirer de nombreux textes fondateurs des Nations-Unies, particulièrement ceux-là même que la France peut s'enorgueillir parfois d'avoir imposé au monde. Quels droits resteraient-ils pour les Français eux-mêmes en s'engageant comme cela dans pareille mauvaise aventure ? Nulle garantie.

Ces propos politiques qui s'amuse à mettre en pâture les migrants sont de courte-vue, totalement irréalistes et la plupart de leurs tenants en sont parfaitement conscients. Le cynisme 2.0 s'acharne contre les pauvres et les plus démunis. Les migrants cochent toutes les cases et en plus ils ne votent pas ! Dans son livre *En mer, pas de Taxis*, Roberto Saviano exprime parfaitement le grand mensonge des politiques : « l'immigration et les migrants sont le grand prétexte, le grand mensonge employé ces dix dernières années par le monde politique pour ne plus parler de politique (...) l'immigré est un ennemi bien commode ».

Il y a enfin les mensonges de ceux qui gouvernent, hier et aujourd'hui. L'inventaire serait trop long pour cet avant-propos. Arrêtons-nous aux plus récents. Le dernier en date est une réponse de Marlène Schiappa à Jennifer de Temmerman, députée du Nord, lors des Questions au gouvernement du 26 octobre 2021. À la députée qui l'interpellait sur les trois grévistes de la faim de Calais, en raison du traitement indigne et inhumain subi par les migrants, la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur chargée de la Citoyenneté, osait cette réponse : « il y a effectivement régulièrement des camps démantelés. Démantelés pourquoi ? Pour mettre les personnes à l'abri dans des centres d'accueil où leur sont proposées des solutions. Ce fut encore le cas le 27 septembre dernier. 324 agents de l'État se sont mobilisés pour mettre à l'abri 286 migrants ». D'une part, la ministre ment sans vergogne devant la Représentation nationale. D'autre part, elle n'a manifestement pas la moindre idée de ce qui se passe vraiment à Calais. Les associations et ONG sur place – que la ministre salue au passage pour leur travail ! – sont empêchées ou gênées par les services de l'État dans leur action de solidarité au quotidien et déplorent que l'action publique « inflige la détresse ». La ministre semble évoquer une expulsion isolée, alors qu'elles sont nombreuses et quasi quotidiennes. La mise à l'abri évoquée des 286 migrants est simplement une « invitation » à monter dans un bus pour une destination, aussi lointaine que possible, Metz ou Toulouse, sans promesse d'un hébergement de plus de deux jours. À noter que la plupart n'auront pas pu récupérer et emporter leurs effets personnels et que les tentes dans lesquels ils s'abritaient auront été détruites. Voilà ce que signifie une « mise à l'abri » pour la ministre.

Terrible imaginaire fantasmé du réel calaisien depuis les salons dorés de la République, qui trouvera son lot de fans parmi les médias...

Autre mensonge grossier, celui du Président de la République Emmanuel Macron en octobre 2019 qui, dans un entretien accordé au magazine *Valeurs Actuelles*, à l'occasion d'un déplacement à Mayotte, s'était donné pour objectif de réaliser 100 % des obligations de quitter le territoire français (OQTF) à la fin de son quinquennat. Le même message a été relayé par le ministre de l'Intérieur Gerald Darmanin, dans un entretien au *Figaro* en mai 2021 et encore à l'issue d'une sorte de Conseil de défense sur l'immigration en juin 2021. Cette duperie est également portée par le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal, concomitamment au durcissement de l'octroi de visas à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie, fin septembre 2021.

Pourquoi ce sont des mensonges ? Le principe d'une OQTF est simple : une fois la décision d'expulsion prononcée, encore faut-il que le pays vers lequel la France souhaite renvoyer quelqu'un accepte de recevoir cette personne. Laisser croire autre chose, c'est prendre les gens pour des imbéciles et les induire en erreur.

« Le pouvoir exécutif dit que d'ici le mois d'avril 2022, on sera à 100 % d'OQTF effectives, pensez-vous que l'on puisse atteindre cet objectif, oui ou non, et pour quelles raisons ? » : j'ai posé cette question à Jacques Henri Stahl, président adjoint de la Section du contentieux du Conseil d'État et président du groupe d'étude sur la simplification du contentieux des étrangers, lors de son audition dans le cadre de la commission d'enquête. Réponse du conseiller d'État : « Je ne le crois pas (...) C'est une action administrative qui est particulièrement difficile à mettre en œuvre et en l'état de ce que l'on peut voir, à la fois des moyens de l'administration et des procédures qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, je ne crois pas que ce soit possible d'aboutir à brève échéance à ce type de taux d'exécution ». Alors, oui, de juillet 2020 à janvier 2021, sur plusieurs milliers d'OQTF prononcées vers l'Algérie, à peine une vingtaine auraient effectivement eu lieu... Mais comment escompter un autre résultat alors même que les relations diplomatiques entre France et Algérie sont très tendues ? On notera tout de même que les mesures de rétorsion visant à limiter le nombre de visas à un pays récalcitrant, c'est punir un peuple quand on ne sait s'arranger avec son chef. Pour bien comprendre le raisonnement rien ne vaut une comparaison : un pays, parce que furieux contre le Président Macron, s'en prendrait aux gilets jaunes...

Qu'on soit favorable à la logique des OQTF ou pas, une évidence s'impose : la non-exécution d'une décision de justice est une entaille aux principes fondamentaux de la République. Mentir sur un sujet aussi grave l'est également...

Dans la série des mensonges, l'irresponsabilité politique amène soit à rejeter la faute sur nos voisins, soit à expliquer, chiffres inventés à l'appui, que l'on fait mieux qu'eux.

Dans l'émission « Elysée 2022 » du 23 septembre 2021 sur *France 2*, face à l'invitée du jour Valérie Pécresse, Gérard Darmanin assène cette leçon à son interlocutrice (les deux étaient côte à côte au sein du gouvernement pendant le

quinquennat du Président Nicolas Sarkozy) : « Nous faisons mieux que les Allemands, beaucoup mieux que les Allemands. Nous faisons beaucoup mieux que les Allemands qui ont deux fois plus d'étrangers sur leur sol que nous. Nous faisons beaucoup plus que les Allemands puisqu'on a 120 000 demandes d'asile et qu'ils en ont 160 000. Nous faisons beaucoup plus que les Allemands parce qu'on gère en 18 mois, c'est déjà un peu trop, quand les étrangers font des recours, avant de pouvoir les expulser, c'est un des problèmes, eux ils mettent 2 ans. On fait beaucoup mieux que les Allemands au moment où eux, ils acceptent 50 % de leurs demandes d'asile sur 160 000, quand nous on en accepte 30 % sur 120 000 ». Ces propos ne veulent rien dire et sont extrêmement graves. Qu'un ministre de l'Intérieur se félicite de moins bien protéger les personnes fuyant des guerres et des persécutions qu'un autre pays et dénigre le droit d'asile, liberté fondamentale à valeur constitutionnelle, en le présentant comme un problème, est caractéristique de la dérive que nous vivons en France. Ce qui fonde notre République est remplacé par des conceptions raccourcies d'idéologues en mal d'électeurs. La première comparaison avec l'Allemagne est aberrante. Celle sur le nombre de demandeurs d'asile et le pourcentage de demandes acceptées est une ineptie qui repose sur la méconnaissance de ce qu'est la demande d'asile au regard de la Convention de Genève qui définit le statut de réfugié. En matière d'asile, il s'agit d'appliquer le droit et non pas de raisonner en termes de générosité ou de fermeté. Considérer l'asile comme une faveur que l'on octroierait ou pas revient à considérer que la Cour Nationale du Droit d'Asile examinerait les demandes à la lumière de quotas sans considérer la situation humaine. Ce serait contraire au droit international. Ce serait totalement contraire au droit national. En se félicitant de la sorte, le ministre de l'Intérieur induit donc en erreur les citoyennes et citoyens dans une émission grand public, mais assigne également des objectifs implicites illégaux à tous les agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice. Enfin, l'association directe dans le discours entre « recours des étrangers » et « expulsions prochaines » remet en cause le principe même de la justice en France : un recours ne peut pas être légitime quand il est déposé par un étranger ? Se vanter de temps d'instruction plus court des recours par rapport à l'Allemagne, c'est sans doute aussi que la France est moins soucieuse du respect des droits des personnes et de l'application de la Convention de Genève de 1951 qui affirme clairement que « toute personne » qui craint avec raison pour sa sécurité doit être protégée.

En tant que signataire de cette Convention, la France doit garantir l'égalité des chances à chaque demandeur d'asile, leur donner la possibilité d'être entendu et compris, et bien évidemment de procéder à un recours en cas de refus.

Les manquements des pays voisins de l'Union Européenne et des pays de départ ne peuvent être ignorés. Mais après six mois d'enquête relative aux migrations, aux conditions de vie et d'accès au droit des migrants, il est évident que la responsabilité politique française face à la situation actuelle inacceptable est entière.

Malmenés par des mouvements politiques nationaux racistes depuis le début du 21ème siècle, Allemagne, Italie, Espagne ou France, pour ne citer que ces démocraties occidentales, n'ont pas vraiment fait preuve de bonne volonté dans l'accueil des migrants : quelles solutions concrètes ont-elles apportées pour que migration ne rime pas avec abandon ?

S'agissant de la défense des droits humains, la plupart des gouvernements ont baissé pavillon. Certes, le contexte est difficile. Les multiples attaques terroristes traumatisantes ont été exploitées par les démagogues pour alimenter la peur de l'étranger. Les constructions populistes, sans proposer de solutions, se sont attachées à désigner les minorités vulnérables et défavorisés comme boucs émissaires, responsables de tous les maux. Enfin, les médias et les réseaux sociaux ont remplacé le journalisme, plutôt pour le pire que pour le meilleur. Il ne peut plus être question que de faits sensationnels, d'images fortes et de propos calomnieux. Les médias privés ne donnent plus aucune limite aux propos stigmatisants. Les médias publics leur font également la part belle et ne cherchent même pas à opposer un discours politique construit au torrent d'invectives quotidien à l'égard des étrangers. Le buzz pour répondre au buzz. Parfois quelques associatifs se verront proposer un micro, parfois quelques chercheurs. Très rarement, on entend une réponse politique par des politiques à cette idéologie prédatrice qui s'est emparée des médias. Dans le match politique médiatique : le propos construit, factuel et responsable, n'est plus invité. Mais qu'attendent les services publics de l'audiovisuel ?

Aujourd'hui, au carrefour de la mollesse des uns et du bon filon politicien des autres, les fantasmes archaïques et les préjugés raciaux traversent abondamment notre société. L'irrationnel politico-médiatique est devenu la seule réponse visible, laquelle prend forme d'un concours de flatteries des bas instincts.

Qu'il s'agisse d'accueil, d'asile ou de retour, la traduction par les services de l'État de la politique migratoire dans notre pays est défailante, avec des conséquences humaines lourdes. À la décharge des fonctionnaires, le message politique est tellement brouillé par les prises de position mensongères que leur exercice au service de l'État est rendu difficile.

Ballotés entre facilité, démission, manque de moyens et instrumentalisation, les services publics sont incapables d'apporter une réponse cohérente et respectueuse de nos lois : une inaptitude partielle ou totale à donner assistance et protection aux migrants. Il faut cependant exempter l'éducation nationale et l'université de ce constat tant chercheurs, enseignants et agents ont su y préserver l'essentiel pour les enfants et la jeunesse. D'autant plus remarquable que ce formidable souffle de solidarité discrète des instits, profs, aides de camps et profs de fac n'est vraiment pas inspiré par leurs chefs de la rue de Grenelle et de la rue Descartes.

Quelques irréductibles fonctionnaires, en bas ou au sommet de la hiérarchie, tentent bien l'impossible, mais pour la plupart, le migrant est devenu chose invisible ou gênante. L'interminable file indienne, impatiente mais silencieuse, devant les

préfectures, a disparu. On pourrait s'en réjouir. En réalité, le numérique a gommé tous ces gens de l'espace public ! Les relations humaines ne se font plus que par proxy interposé, même quand il s'agit de se livrer à des échanges qui touchent à l'intime, comme ces témoignages de migrants LGBT devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ayant à prouver leur orientation sexuelle en quelques minutes, ou parfois par un mail et deux ou trois clics, pour espérer l'asile ! Petit à petit, les services publics se désengagent de toute proximité avec la personne humaine. Quand le contact humain reste néanmoins impossible à supprimer complètement, l'État soustraite à des associations sous-dotées en moyens.

De même, le budget national alloué à la gestion de l'immigration pour 2022 - annoncé avec roulement de tambour à 1 ? 9 milliard d'euros - sera en grande partie utilisé pour soustraire à la vue du citoyen ces migrants – qu'on les éloigne ou qu'on les enferme...

Comment est-on arrivé à cet ostracisme d'État au Pays des Lumières et comment en sortir ?

Quelle mouche a piqué la société française pour qu'elle développe tant de veulerie quand ces femmes et ces hommes venus d'ailleurs se noient, meurent écrasés sous les trains ou transis de froid ?

Pourquoi la tolérance, la confiance dans la connaissance scientifique et ce que l'on appelle communément l'État de droit ont perdu tout crédit dans la classe politique, la haute administration et les médias dès lors qu'il s'agit de parler des étrangers ?

La création d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire en 2007, le débat vicié sur l'identité nationale de l'automne 2009 puis le rattachement de l'immigration au ministère de l'Intérieur en 2010 ont pénétré en profondeur toutes les strates de la société française. À cette période, l'appareil d'État a intégré que « l'étranger » serait désormais opposé à « l'identité nationale » et que l'immigration serait un problème, désormais adossé à l'insécurité, aux troubles à l'ordre public, de manière systémique.

S'il est une théorie du ruissellement qui s'est concrétisée pendant ce quinquennat, c'est bien celle-là. Des plus puissants et décideurs jusqu'à tous les endroits de notre société, le migrant est désormais considéré comme une chose, parfois comme un animal. Flux, chiffres, données démographiques galopantes, mineurs non accompagnés vus comme des hordes n'appartenant à personne et donc pas à l'Humanité.

Nous sommes à la dérive. Collectivement.

Il est donc nécessaire de rappeler à quel continent nous sommes censés nous raccrocher !

Le préambule de la Constitution française en vigueur commence par ces mots : « Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789. » Et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 commence elle-même ainsi : « Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs... » avec pour article premier : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Traduction : les Français naissent avec des droits en France et à l'étranger. Les étrangers naissent avec des droits à l'étranger et en France. N'en déplaise aux Français en parfaite méconnaissance de la Constitution et du droit national du pays auquel ils se disent appartenir.

Hébergement cherche solidarité

Notre pays connaît actuellement une contradiction essentielle. Pas dans les textes mais dans la pratique. En effet, la question migratoire renvoie aux questions d'hébergement et de logement. Historiquement en France, les priorités de la puissance publique en matière de logement des immigrés découlent des priorités économiques et peu des grands principes affichés. Dire le contraire serait très naïf. Mais puisque certaines priorités économiques réclament de la main d'œuvre étrangère (de plus en plus qualifiée), comment se fait-il qu'aucune politique publique ne s'attache vraiment au sujet, sauf en dernière roue du carrosse ?

Sur le terrain, partout en France, les évacuations de camps et de squats sont devenues quotidiennes. C'est une sorte de nouveau sport national qui n'offre aucune solution pérenne, ni même un début de solution. *L'Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles* de janvier 2018, adressée aux préfets, agences régionales de santé et rectorats, a beau avoir été signée de la main de 8 ministres, et se donner pour objectif « une politique à la fois humaine et exigeante quant au respect du droit et de la loi mais aussi une politique efficace, avec une réduction durable du nombre de bidonvilles », elle est restée incantatoire. On évacue, on expulse, puis on sécurise des bâtiments mais pas les gens qu'on déloge !

« Il faut bien faire appliquer les décisions de justice » vous diront les chefs exécutants de ces séquences très traumatisantes. Les mêmes n'auront plus rien à répondre quand vous leur démontrerez que par la même occasion, ils enfreignent

eux-mêmes d'autres lois supérieures de la République. Certes, la solution est difficile. Très fréquemment le 115, numéro destiné à l'hébergement d'urgence, ne répond pas et pour cause : rien à proposer ! Nous manquons cruellement de lieux d'accueil. En dépit d'un certain volontarisme affiché – handicapé par la pandémie, il faut le reconnaître – on assiste en France à un problème de flux entrants vers le 115. L'hébergement d'urgence est inopérant, miroir de l'échec de plusieurs politiques publiques (en psychiatrie, migratoire ou encore d'aide à l'enfance). Mais il y a surtout un problème de flux sortants de l'hébergement d'urgence vers le logement.

Faute de disposer d'une capacité d'accueil suffisante, deux options s'offrent pour une politique publique qui veut vraiment aller vers un toit pour tout le monde : construire du logement là où les tensions sont les plus manifestes ou bien optimiser l'existant.

La première option est entravée par plusieurs problèmes sérieux. Le temps nécessaire aux démarches préalables à la construction, du choix foncier jusqu'à livraison du logement, est long : y parvenir en moins de six ans est un exploit. De plus, dans les zones en tension, le foncier ne se trouve que rarement à des prix abordables, et, dans le cadre pertinent de la lutte contre l'artificialisation des sols, les contraintes sont encore plus conséquentes. Globalement, on fait face à une machine à exclure les plus précaires du logement privé, dans laquelle les migrants sont au plus bas de l'échelle.

Aussi, la deuxième option d'une « optimisation de l'existant » s'impose comme celle du bon sens, au moins en accompagnement de la première et pour le court et moyen terme. Combien de rapports sur le nombre de logements vides en région parisienne ? Fin 2020, pour ne citer que cet exemple, Paris connaissait plus de 18 000 logements vacants depuis plus de deux ans. La ministre déléguée au Logement, Emmanuelle Wargon, a annoncé en janvier 2021 un nouveau programme de lutte contre la vacance des logements basé sur une approche locale. Les résultats se font attendre. Les potentiels de la solidarité privée restent ignorés. D'autant plus étonnant que, comme l'écrivait l'ingénieur sociologue Abdelmalek Sayad : « un migrant avec des meubles, ça n'existe pas ». Ce n'est pas la logistique d'emménagement des gens concernés qui pèse...

Pire même : s'est construite au fil des ans cette idée qu'être solidaire est pénalement répréhensible. Impossible d'énumérer ici le nombre de gens inquiétés par la police et la justice pour un geste d'humanité en direction d'une personne migrante. Notre pays bascule vers une pratique sans fondement juridique, de ce qui a fini par être dénommé le « délit de solidarité ». Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 6 juillet 2018, a pourtant remis les pendules à l'heure en considérant la fraternité comme un principe à valeur constitutionnelle, se fondant sur les articles 2 et 72-3 et le préambule de la Constitution. Par suite, la Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 26 février 2020, a clarifié encore davantage l'interprétation de la loi en tranchant le débat entre acte humanitaire et acte militant, pour finalement juger que la protection des actes solidaires ne se limitait pas aux actions purement individuelles

et pouvait s'appliquer aussi aux actes militants accomplis au sein d'associations. Le droit national est donc très clair. Mais rien n'y fait : en pratique pèse un soupçon sur les aidants aux migrants.

Contradiction essentielle donc que cette puissance publique, incapable d'apporter une réponse au problème de l'hébergement d'urgence et du logement des étrangers en France, mais qui ne fait pas appel aux solidarités privées et ne mobilise pas les collectivités en vraies partenaires. Rassurons les tenants du discours de la peur de l'étranger, il ne s'agit pas d'obliger tel ou tel à héberger une famille de migrants chez lui mais de faire appel à la solidarité des Françaises et des Français qui le souhaitent !

Côté collectivités, les mécanismes de domiciliation sont parfois assez étonnants : quand une personne migrante est domiciliée dans une ville, la ville ne reçoit aucun concours financier supplémentaire de la part de l'État. Pas vraiment une invitation à être accueillant... Cela explique ce jeu parfois malsain des villes à essayer de renvoyer à leur voisine les migrants, cela explique aussi toute la difficulté des étrangers à obtenir une domiciliation, sésame pourtant indispensable pour faire valoir ses droits. Fort heureusement, de nombreuses collectivités font œuvre de solidarité à l'égard des migrants, à l'image de celles réunies au sein de l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) qui œuvrent pour des politiques d'accueil inconditionnelles, incluant les publics exilés, et pour l'hospitalité sur leurs territoires.

Des dispositifs associatifs de solidarité active pour l'hébergement existent également de longue date au Secours Catholique, à la Fondation Abbé Pierre, le programme Welcome porté par le Service jésuite des réfugiés (JRS), le programme ELAN du Samu social, les initiatives de l'association SINGA ou dans de plus petites structures, à l'instar de Famille au grand cœur à Montpellier. Cette dernière association, dont la plupart des membres et animateurs sont des demandeurs d'asile, accueille et vient en aide aux jeunes primo-arrivants gays, lesbiennes, bisexuels ou encore transgenres, pour les sortir de leur isolement. Un toit dans une famille française et l'intégration s'accélère.

De constat d'échec en constat d'échec, pendant des décennies, avec des situations aussi criantes et dramatiques que celles de Calais, Briançon ou de la Porte de la Chapelle à Paris, il reste pour le moins étonnant que la puissance publique ne fasse pas de la force solidaire française – individuelle, associative et des collectivités – un levier pour améliorer et faciliter l'hébergement des migrants.

Les lacunes des dispositifs d'hébergement d'urgence et de logement impactent encore davantage les femmes migrantes. Pour certaines, cette précarité les maintient dans les réseaux desquels elles ont voulu s'extraire ou dont elles sont victimes en quittant leur pays. Pour d'autres, il s'agit ni plus ni moins de les laisser en proie aux réseaux mafieux en France.

En conséquence, il faut passer dans notre pays d'une solidarité empêchée à une solidarité facilitée, encouragée et reconsidérée. Le « délit de solidarité » ne doit plus exister dans notre pays qui reconnaît la fraternité comme un principe à valeur constitutionnelle. Par ailleurs, il faut stopper le discours lénifiant sur les associations entravant le travail des services de l'État : quand l'État se fourvoie, elles doivent continuer de le dire et de s'opposer.

La réponse à l'incapacité de l'État à agir dignement se trouve dans un contrat de confiance avec les associations, lequel passe par leur financement à hauteur de la mission qu'elles remplissent pour le compte de l'autorité publique.

Francophonie hasardeuse

Par lettre en date du 5 octobre 2020, le Premier ministre Jean Castex avait confié à l'Inspection générale de l'administration, à l'Inspection générale des affaires sociales et à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche une mission « relative aux moyens de favoriser l'accès des étrangers primo-arrivants à la reconnaissance des diplômes, des qualifications et à la validation des acquis de l'expérience professionnelle ». L'objectif poursuivi était de permettre aux étrangers primo-arrivants de s'intégrer plus rapidement sur le marché du travail français, dans un contexte où beaucoup d'entreprises peinent à recruter. L'enjeu était aussi celui d'une plus grande efficacité de la politique d'intégration, en limitant les phénomènes de déclassement et en assurant, en parallèle, une meilleure promotion de l'activité des femmes migrantes. On ne peut que saluer cette commande d'un Premier ministre manifestement pragmatique, soucieux de la lettre et de l'esprit des valeurs de notre République et, surtout, affranchi des stériles querelles politiciennes sur ce sujet.

Le rapport en résultant a été achevé en avril 2021 sous le titre : *L'insertion par l'emploi des étrangers primo-arrivants : reconnaissance des diplômes et des qualifications, validation des acquis de l'expérience professionnelle*. On peut regretter que le rapport n'ait pas été rendu public : égratignant les a priori, il allait rejoindre les étagères poussiéreuses, cimetières des rapports embarrassants. On pourrait aussi s'inquiéter de voir que l'avis de la commission des lois pour le projet de loi de finances pour 2022 sur la mission « Immigration, asile, intégration » repose sur un rapport d'octobre 2013 (*L'évaluation de la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants*, IGA-IGAS, octobre 2013) quand il en existe un d'avril 2021 IGA-IGAS-IGESR ! Fort heureusement, on peut rester optimiste puisque ce travail précis et de grande qualité devient utilisable, particulièrement à la mesure de ses trente recommandations.

Ainsi, sur l'apprentissage de la langue, voici quelques-unes des préconisations :

– Au niveau de la Direction générale des étrangers en France (DGEF), orienter les signataires du Contrat d'Insertion Républicain qui ne maîtrisent pas la

langue mais qui ont le désir de travailler vers un apprentissage du français à visée professionnelle,

– Au sein du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, étendre le dispositif « DU Passerelle – étudiants en exil » aux signataires du CIR qui possèdent au moins le niveau bac et qui ont besoin d'une mise à niveau linguistique pour reprendre des études universitaires ou pour compléter leurs qualifications professionnelles,

– Au niveau de la DGEF et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), intégrer dans le cahier des charges des formations linguistiques un critère de certification qualité pour les prestataires de formation,

– Toujours chez la DGEF, confier les évaluations initiales, intermédiaires et finales du niveau de langue à des prestataires spécialisés, indépendants des organismes de formation,

– À la DGEF et l'OFII, faire certifier l'atteinte du niveau A1 pour l'ensemble des bénéficiaires des formations linguistiques et faire prendre en charge la totalité du coût des certifications par l'OFII.

Il s'agit d'éviter le saupoudrage, de rationaliser les apprentissages, d'inciter à l'atteinte d'un meilleur niveau de français, d'éviter les formations totalement inadaptées ou plus que médiocres et aussi de pouvoir évaluer les organismes de formation, de manière à assainir un marché très lucratif et très sauvage aussi. Les petites structures, scrupuleuse d'un travail de haute qualité vis-à-vis de leur public apprenant migrant, ont tôt fait de se faire sortir des marchés publics par des officines peu scrupuleuses et qui n'ont d'efficace que leurs lobbyistes et leurs spécialistes de la réponse aux appels d'offre.

Les auditions menées auprès de responsables d'organismes de formation et de l'OFII montrent des difficultés importantes pour une offre adaptée aux apprenants, des ruptures dans leurs parcours assez fréquentes et souvent un volume insuffisant d'heures d'apprentissage. Sur le terrain, il est possible de voir des dispositifs très efficaces mais trop rares. La comparaison avec le modèle allemand - ici me semble-t-il légitime - est assez saisissante. L'Allemagne impose un niveau plus élevé d'apprentissage de l'allemand pour l'obtention de certains titres de séjour mais donne les moyens de l'atteindre par des volumes d'apprentissage de la langue plus conséquents auxquels viennent s'ajouter de nombreuses heures d'« apprentissage de la vie en Allemagne », axées sur le marché du travail, l'éducation des enfants, les passe-temps, la vie en société et le paysage médiatique du pays. Les résultats paraissent plus probants outre-rhin.

La question des moyens pour améliorer l'apprentissage du français par les étrangers en France est une évidence, même pour le Président de la République. Dans un intéressant discours, prononcé à l'Institut de France en mars 2018, il indique qu' :

« Apprendre à parler et écrire le français, c'est établir dans toute la francophonie cette Constitution qui nous unit et nous rapproche (...) Et apprendre le français, c'est d'abord l'apprendre en France et nous ne saurions proposer quoi que ce soit pour la francophonie si nous ne savons regarder nos propres imperfections, nos propres lacunes, parfois nos propres reculs (...) Ce devoir d'apprendre le français en France s'impose de manière plus impérieuse au moment où nous devons accueillir des femmes et des hommes chassés par la guerre et leur donner un destin au sein de notre communauté nationale. Je ne vois pas de meilleur titre de séjour pour eux que la langue française et c'est par là aussi qu'ils entreront dans la Nation, c'est par là qu'ils trouveront leur juste place. Et si on ne leur donne pas cette chance, si on ne leur donne pas cette possibilité de rentrer dans notre pays par et dans la langue, quelle place prétend-t-on leur donner ? (...) Nous devons établir des passerelles, créer des instances qui rapprochent. C'est le sens de la mission que j'ai confiée à Leïla Slimani. Son rôle à mes côtés est de relier, nouer, faire converger et donc de repérer et sentir les dynamiques qui sont à l'œuvre, de percevoir les signaux faibles et saisir les mouvements qui émergent... ».

Il est l'heure de dire au Président de la République que les signaux faibles sont plutôt des signaux de faiblesse de notre pays en matière d'apprentissage du français. Ce sont des millions d'euros de deniers publics qui sont mobilisés dans une francophonie parfois hasardeuse, où la promotion du français peut facilement se confondre avec quelques projets économiques aventureux... alors que dans le même temps, on escamote, sur notre territoire, les possibilités d'une intégration réussie, en oubliant la promesse francophone. Pourquoi ne pas miser vraiment sur ces gens qui veulent s'installer, durablement ou pas ? S'ils restent en France, ils auront besoin du français. S'ils quittent la France, tout ce qu'ils emporteront de français, de reconnaissance à avoir été accompagnés un temps, c'est autant de gagné pour la francophonie, pour le rayonnement de notre pays. C'est un gâchis incompréhensible.

On peut essayer de terminer ce chapitre sur une note positive avec ces propos encourageants de la présidente de l'université Jean-Jaurès à Toulouse, présidente de la commission des relations internationales et européennes de la Conférence des présidents d'université : *« De nombreuses universités ont lancé des initiatives remarquables et originales en faveur des migrants. L'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, qui regroupe plusieurs établissements, propose ainsi un diplôme d'université en français langue étrangère, de manière à amener chaque année des étudiants en situation de très grande fragilité à un niveau de maîtrise de la langue et d'acculturation leur permettant ensuite de suivre une formation au sein de l'université comme des étudiants « ordinaires », c'est-à-dire avec des chances de réussir. »* L'initiative conjointe UNIV'R (Université pour les réfugiés), élaborée conjointement par le HCR (Haut-commissariat aux Réfugiés) et l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) est également encourageante : 50 réfugiés en bénéficieront à partir de 2022. Ce couloir universitaire, tout comme le « couloir recherche » du formidable programme national PAUSE du Collège de France pour les chercheuses et chercheurs qui ne peuvent exercer librement leur profession et sont

contraints à l'exil, sont exemplaires. Le dispositif *DiverPass*, projet européen Erasmus + qui rassemble une équipe française, italienne, hongroise et polonaise pour proposer un tutorat professionnel aux migrants, porté en France par la Cité Saint Pierre à Lourdes, est également porteur d'espoir en matière de formation professionnelle. Mais, à l'Université comme dans la formation, les financements nécessaires sont difficiles à mobiliser pour les migrants et les initiatives ne peuvent prendre l'ampleur nécessaire, faute d'un budget assez conséquent.

Plutôt que de porter des projets de Francophonie hasardeux aux quatre coins de la planète, jamais évalués, un effort sans précédent doit être porté à l'apprentissage de la langue française pour ceux qui ont vocation à séjourner ou s'installer sur notre territoire. Quoi de mieux qu'un service commun « éducation nationale – enseignement supérieur » pour apporter une réponse adaptée sur l'ensemble du territoire ?

Appel d'air et politique étrangère

Mercredi 8 septembre 2021, la commission d'enquête auditionne Charlotte Caubel, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse au ministère de la Justice. À ma question : « À l'heure actuelle, en France, pensez-vous que la politique de contrôle des flux migratoires prévaut sur la protection de l'enfance ? », sa réponse pleine d'assurance est la suivante : « *Il faut être extrêmement vigilant sur les sujets de l'enfance et des politiques migratoires. À mon sens, le ministère de l'Intérieur a la légitimité pour agir en la matière. Il a raison d'être vigilant quant à l'appel d'air que crée notre dispositif de protection de l'enfance, sous un double rapport : la logique de flux et, surtout, le parcours migratoire des mineurs. Les enfants sont envoyés vers l'Europe, car on sait qu'elle les protège. Il faut prendre conscience des souffrances qu'ils endurent avant d'arriver sur notre territoire. Il serait irresponsable de ne pas veiller à l'équilibre entre les flux et la protection que l'on doit aux enfants lorsqu'ils foulent le sol de notre pays. Lorsqu'ils se trouvent sur notre territoire, on ne doit pas avoir le moindre état d'âme : ces mineurs – pour autant qu'ils le soient réellement – doivent être protégés, accompagnés, formés, scolarisés et vraisemblablement – car ils restent souvent longtemps en France – définitivement intégrés. Cela étant, il faut veiller à ce que des majeurs ne bénéficient pas de cette protection. Il faut être vigilant quant à l'appel d'air, à l'origine de flux extrêmement problématiques* ». Cette réponse d'une fonctionnaire du ministère de la Justice est révélatrice de la pénétration d'une idéologie dans la haute administration, bien au-delà du seul ministère de l'Intérieur.

D'abord, cette réponse à une question qui évoque enfance et migrant intègre mécaniquement la suspicion. Cet élément de langage, systématique parmi les politiques, a-t-il lieu d'être chez les haut-fonctionnaires tenus à l'obligation de réserve ? Ainsi donc, voilà le discours de l'encadrement supérieur de l'administration française : tout jeune migrant, parce qu'il est migrant, doit être regardé comme suspect ! Combien de cadres publics dirigeants glissent insidieusement ce genre de commentaire au détour d'une phrase, d'un raisonnement sur toute autre question ?

De la part d'un agent du ministère de la Justice, censé se préoccuper de la protection judiciaire de la jeunesse, étaler ce genre de préjugé est ahurissant. On s'attendrait plutôt à une défense sans concession de l'article 3-1 de la Convention internationale sur les droits de l'enfant du 20 novembre 1989 : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

Ensuite, il y a cette mise en scène de la théorie de « l'appel d'air ». C'est devenu un incontournable de l'argumentaire de toute politique publique « responsable » en matière migratoire dans notre pays. Et pourtant... fondée sur l'idée que les politiques d'immigration et d'accueil sont déterminantes dans le choix des individus à migrer et à se rendre dans tel ou tel pays, celles-ci seraient des clés d'incitation ou de dissuasion, impactant les trajectoires migratoires. Cette théorie est démentie par les travaux de recherche : plusieurs études montrent que ce sont beaucoup moins les conditions d'arrivée (souvent mauvaises) qui attirent, que la situation dans les pays de départ : l'absence d'espoir, le chômage massif des jeunes et parfois aussi la guerre et l'insécurité sont les moteurs des migrations auxquels s'ajoutent les facteurs individuels, notamment le capital économique et social.

Comment des gens censés avoir une tête bien faite et remplie peuvent-ils tenir un discours aussi crétin, infondé et à mille lieux de tous les témoignages ?

De mes échanges avec des Irakiens, Afghans, Syriens, Tunisiens, Camerounais, Yéménites ou Egyptiens, pas une seule fois un élément quelconque des dispositifs d'accueil en France ne s'est révélé être le motif de leur choix de migrer vers notre pays. Les réfugiés syriens que j'ai pu rencontrer dans un camp au nord de Mossoul, dans le Kurdistan irakien, ne réfléchissent certainement pas en termes de qualité de l'accueil d'un pays leur projet migratoire : c'est ce qu'ils veulent quitter qui compte. Ils ne vivent plus dans leur pays, en ruine, ont vécu le traumatisme de l'occupation de l'État islamique et ses horreurs. Quoi qu'il en soit, un pays comme la France sera considéré comme terre de soulagement. Lors de notre étape à Lampedusa, alors que nous visitons l'infirmerie du « hotspot » de l'île, une jeune ivoirienne de 16 ans s'est confiée à un membre de notre délégation : elle venait voir le médecin pour un test VIH, violée plusieurs jours durant en Tunisie. Elle savait que la vie n'était pas facile pour des jeunes comme elle en Europe, elle disait ne rien regretter de son parcours. Elle était soulagée d'avoir fui sa condition en Côte-d'Ivoire, c'est tout. Aucun appel d'air en provenance de la France en dehors du fait qu'elle parlait français.

Interpelée au cours de l'audition, par ailleurs fort intéressante, sur son utilisation de la théorie de l'appel d'air, la directrice de la protection judiciaire reprend : « Je me suis mal fait comprendre. Si l'on a pour seul dispositif celui de la protection de l'enfance tel qu'il existe aujourd'hui, on provoque un appel d'air en encourageant les flux migratoires de mineurs isolés. Il ne m'appartient pas de prendre position sur la politique générale d'immigration ». Elle parlera par suite de

« générosité naïve » pour conclure sur le sujet par « excusez-moi d'avoir utilisé l'expression « appel d'air », mais je l'ai employée pour expliquer que la situation pourrait inciter des réseaux ou des parents qui se trouvent dans une situation très difficile à envoyer des enfants, parfois très jeunes, en Europe ». Le mal est fait. L'art d'enfoncer un clou en prétendant le contraire !

Cette audition illustre bien les mécanismes idéologiques pleins d'*a priori* à l'œuvre parmi les responsables du pilotage des politiques publiques de notre pays.

S'il faut chercher une théorie de « l'appel d'air » en matière migratoire, ce n'est pas du côté des conditions d'accueil qui seraient trop favorables en France mais plutôt dans un discours de séduction à l'international du Président de la République et du ministre des Affaires étrangères : la Déclaration des droits de l'homme et de citoyen de 1789 serait comme une preuve intangible que la France est le pays éternel des droits et libertés. La réalité est toute autre et il n'est nul besoin ici de détailler comment la défense des droits de l'Homme par le chef de l'État est à géométrie variable, mais clairement réglée à la mesure des intérêts de quelques entreprises françaises. Le violent épisode colonial de l'empire français et ses déclinaisons contemporaines devraient suffire à chacun pour comprendre que le respect des droits fondamentaux est un combat perpétuel, jamais totalement victorieux. Et chacun doit saisir que si l'on veut inverser les chemins migratoires, il faut inverser les situations de vie. En somme, le jour où les conditions de vie en Tunisie seront celles de la France et inversement, le sens migratoire s'inversera. Ce n'est pas l'accueil en France aujourd'hui qui fait appel d'air. S'il faut chercher un appel d'air, c'est du côté de notre histoire et son instrumentalisation dans les discours de politique étrangère.

La contradiction est totale entre le jeu d'attraction à l'étranger des uns et la tentative de répulsion des autres à l'intérieur de nos frontières. Précision utile, cette contradiction ne date pas d'aujourd'hui. Le 3 décembre 1989, Michel Rocard, invité d'Anne Sinclair dans l'émission 7 sur 7 sur TF1, affirme la position de la France en matière d'immigration : « Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde. La France doit rester ce qu'elle est, une terre d'asile politique [...] mais pas plus. » Beaucoup de contempteurs ou acteurs du Parti socialiste ont voulu donner des réinterprétations plus mesurées à ces propos du Premier ministre d'alors. Ils oublient volontiers que François Mitterrand déclarait dans une interview à Europe 1 et Antenne 2, le 10 décembre 1989, que le « seuil de tolérance » des Français à l'égard des étrangers « a été atteint dans les années 70 ». Discours de fermeté intra-hexagonal quand dans le même temps ou presque, François Mitterrand prononçait le Discours de la Baule en juin 1990, comme une invitation aux pays d'Afrique à se lancer dans des processus démocratiques avec la France pour modèle.

La schizophrénie française de la théorie de « l'appel d'air » couvre un très large spectre politique qui va de l'extrême-droite aux cendres du Parti socialiste d'aujourd'hui. En 2016, dans une interview à la presse allemande, le Premier ministre du gouvernement socialiste, Manuel Valls, critiquait sérieusement la politique migratoire de la Chancelière allemande, Angela Merkel, pour sa politique

d'ouverture des frontières. Manifestement, la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés – dans le cas présent Syriens – est une notion dérisoire pour le chef du gouvernement qui se permet de dénigrer un engagement international et en même temps un pays comme l'Allemagne, chez elle, qui le respecte.

Ces affronts à nos engagements internationaux, ces coups de menton en direction de pays respectueux du droit international et surtout cette manie de donner des leçons à une bonne partie de la planète en matière de droit humain a abouti aujourd'hui à une perte totale de crédibilité de la voix française dans le jeu diplomatique mondial mais continue de jouer sur la crédulité des populations des pays de départ. Ce faisant, on comprend mieux pourquoi le Président Emmanuel Macron organise des sommets Afrique-France à Montpellier en n'y invitant que des représentants de la société civile africaine et de sa jeunesse : il ne reste guère que ce public (quoi que...) qu'on peut encore duper.

Qui peut à ce point se mettre la main sur les yeux pour ne pas voir que les agissements de la France, hier en Lybie ou en Tunisie, aujourd'hui au Sahel, sont sans conséquence dans le déclenchement ou la densification des phénomènes migratoires ?

Qui peut à ce point se mettre la main sur les yeux pour ne pas voir que la diplomatie du migrant, qui consiste à négocier des accords avec un pays en intégrant la matière humaine au milieu des ventes d'armes, des exemptions de droits de douane ou de l'achat de matières premières, n'est pas que l'apanage de la Turquie ou du Maroc ?

Qui peut à ce point ignorer qu'à Calais ou à la frontière biélorusse, la France avec ou sans l'Union européenne joue pleinement à ce jeu dangereux de la diplomatie du migrant ?

Il faut en finir avec cette théorie fantasque de l'appel d'air et penser le phénomène migratoire avec les pays de départ, sans l'adosser systématiquement aux questions économiques. Il faut en finir avec l'étranger qui viendrait d'un monde sans valeurs, imperméable à l'éthique, avec une morale douteuse. Il faut cesser ce double discours du Président Macron - et de ses prédécesseurs - accueillant en tournée à l'étranger, accusateur sur la scène nationale envers ceux qui voudraient un accueil décent en France. Les droits de l'homme, c'est soit partout, en tout temps, en toutes circonstances et c'est bien ça la France, soit nulle part.

« Alors quoi ? L'humanité ? La fraternité ? Concepts magnifiques qui resteront des mythes que chacun brandit pour la gloire de prononcer ces mots, se rengorger en les disant », ce sont les termes du roman « Les Noyés » d'Elyssa Bejaoui, ceux qu'il est si grave d'utiliser par tromperie.

Quand des femmes victimes de violences, de mariages forcés, d'excisions ou de viols voient encore, et à raison, dans le pays des droits de l'Homme et du citoyen

un refuge, doit-on mettre en travers de leur chemin murs, barbelés et tracasseries en tous genres, ou bien faire honneur à notre histoire et regarder un futur ensemble serein ?

Cela suppose d'imaginer des voies d'immigration légales, de redessiner un tracé clair dans ce que la France veut être au monde, et de construire un nouveau dialogue de continent à continent, de pays d'Europe à pays d'Afrique.

Ciel ! De nouvelles voies d'immigrations légales ! La phrase est prononcée. Voyons plus loin ce qu'elle signifie et ne signifie pas.

Union européenne, tralala français et noyade.

En 2018, une mission d'information de l'Assemblée nationale pompeusement intitulée *Refondation démocratique de l'Union européenne* m'avait amené au Parlement danois – le Folketing – mieux connu par le surnom du bâtiment qui l'accueille « Borgen » et la série télévisée du même nom. J'avais pu observer un dispositif de contrôle de l'action du gouvernement dénommé « procédure du mandat ». Avant d'entamer une négociation concernant un acte législatif européen, le ministre danois compétent se doit d'avoir reçu, en amont de la réunion du Conseil de l'Union, un mandat de la commission des affaires européennes du Folketing. Chaque mandat est négocié, très en amont, entre les partis politiques et le Gouvernement, ce dernier essayant d'obtenir l'adhésion la plus large possible et le plan d'actions le plus précis possible. Cette manière de faire permet ainsi au Gouvernement d'intérioriser, très tôt dans le processus, les préoccupations des parlementaires et facilite par la suite la transposition des directives. C'est également un mode de clarification de la politique nationale portée par le gouvernement au sein de l'UE. Rien d'équivalent en France où aucune information ne peut être récupérée par un parlementaire de ces échanges interministériels par une voie officielle !

Qui peut dire ce que la France a porté au sein de l'UE jusqu'à ce « Pacte sur la migration et l'asile », présenté par la Commission européenne le 23 septembre 2020, projet de réforme de la politique migratoire européenne mise en place pour l'essentiel avant la crise de 2015 et qui est intervenu après l'échec des négociations du « Paquet asile » initiées en 2016 ?

Quelles sont les options réellement défendues en matière migratoire par la France parmi les 27 États membres ?

Les conclusions du Conseil européen du 25 juin 2021 affichent de belles intentions : « *Afin d'éviter des pertes de vies humaines et de réduire la pression sur les frontières européennes, les partenariats et la coopération avec les pays d'origine et de transit, qui sont avantageux pour toutes les parties, seront intensifiés, en tant que partie intégrante de l'action extérieure de l'Union européenne. Cette approche sera pragmatique, souple et adaptée aux besoins, fera une utilisation coordonnée, en tant qu'Équipe Europe, de l'ensemble des instruments et incitations disponibles*

au niveau de l'UE et des États membres, et fera l'objet d'une étroite coopération avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés et l'Organisation Internationale des Migrations ». À la lecture, on pourrait croire que migrations et UE, c'est un beau roman, c'est une belle histoire... mais chacun sait qu'une meilleure appréhension des phénomènes migratoires dépend fortement de ce que les États membres décident réellement à partir de la base commune européenne.

Le propre des instruments destinés à répondre à une situation complexe est généralement leur complexité. En la matière, on n'est pas déçu...

Le nouveau pacte se compose de cinq instruments juridiques :

- un nouveau règlement sur l'examen analytique,
- une proposition modifiée révisant le règlement sur les procédures d'asile une proposition modifiée révisant le règlement Eurodac (système d'information à grande échelle contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de protection subsidiaire et immigrants illégaux se trouvant sur le territoire de l'UE),
- un nouveau règlement sur la gestion de l'asile et des migrations
- une nouvelle réglementation sur les crises et les cas de force majeure)
- trois recommandations (un plan de préparation et de gestion des crises en matière de migration ; une recommandation sur la réinstallation et les voies complémentaires ; une recommandation sur les opérations de sauvetage par des navires privés).

Ce nouveau pacte repose sur quatre piliers :

- les procédures de préadmission aux frontières extérieures ;
- les mécanismes de partage des responsabilités et de solidarité ;
- un mécanisme spécial pour les crises et les cas de force majeure ;
- les nouveautés dans le mécanisme de gouvernance en matière d'asile et de migration.

Fin septembre 2021, la Commission a également adopté un plan d'actions renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants et une communication relative à l'application de la directive de l'UE concernant les sanctions à l'encontre des employeurs (contre l'emploi frauduleux).

Ce nouveau pacte, s'il était entièrement traduit législativement, présente des imperfections. L'analyse d'impact du nouveau pacte sur l'immigration et l'asile de la Commission européenne demandée par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen est sans appel : « les solutions politiques proposées sont anticipées, plutôt que dérivées d'une base factuelle solide », « les objectifs du nouveau pacte ne sont pas bien définis, et il manque souvent des critères clairs pour évaluer l'efficacité de l'action de l'UE », « les procédures de préadmission (dépistage obligatoire aux frontières extérieures,

procédures d'asile obligatoires et procédures de retour aux frontières) sont caractérisées par une fiction juridique de non-admission qui n'est ni justifiée ni expliquée de manière adéquate. Il est donc à craindre que ces procédures n'entraînent un recours excessif à la détention », « le RAMM [règlement Gestion de la migration et de l'asile], introduit pour remplacer le système de Dublin et pour établir la solidarité en tant qu'élément structurel du RAEC [réforme du régime d'asile européen commun], n'atténuera pas les déséquilibres existants dans la répartition des demandeurs d'asile entre les États membres, mais renforcera plutôt le critère du premier pays d'entrée », « plusieurs procédures devraient avoir un impact négatif sur les droits fondamentaux »... avec cette conclusion : « Le nouveau pacte ne propose pas non plus de solutions aux problèmes actuels en matière de protection des droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile. Au contraire, les mesures proposées, et en particulier les procédures de pré-entrée, risquent d'exacerber les problèmes liés au recours massif à des mesures limitant la liberté individuelle des migrants et des demandeurs d'asile. »

Tout ça pour ça...

Mais il y a pire. Les échanges que la commission d'enquête a pu avoir avec le cabinet du ministre de l'Intérieur italien, avec le cabinet de la commissaire européenne à la Migration, aux Affaires intérieures et à la Citoyenneté, Ylva Johansson, ou avec des fonctionnaires de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE vont tous dans la même direction. Dans l'équilibre à trouver entre solidarité et responsabilité (joli mot pour parler de contrôles renforcés, enfermement et expulsions), tout indique des divergences trop fortes concernant l'appareil législatif portant le pôle solidarité. Dit autrement, la Présidence française de l'UE qui s'annonce – à partir du 1^{er} janvier 2022 et pour six mois – risque d'aboutir à des accords uniquement sur le déploiement des outils de contrôle, d'enfermement et les procédures d'expulsion.

Jusqu'à présent, le Président de la République française dit vouloir accélérer l'examen et l'adoption du « pacte global pour la migration » et bâtir dès janvier 2022 un traité de paix et d'amitié avec l'Afrique, argumentant fort justement qu'il « faut penser avec les États d'origine une politique migratoire beaucoup mieux organisée, en particulier avec l'Afrique ». Coté gouvernement français, début d'octobre 2021, lors d'un débat tenu à l'Assemblée nationale sur la vision de la France pour sa présidence de l'UE, il a été rappelé qu'il fallait trouver un consensus autour de ce pacte européen, en soutenant notamment le « filtrage » aux frontières extérieures et un « contrôle rigoureux » comme « condition de la solidarité ». N'importe quel diplomate vous dira qu'aux vues des positions des États membres sur le sujet migratoire, seule une position extrêmement claire, affirmée et forte de la part de la Présidence française de l'UE quant à la nécessité de l'équilibre entre « responsabilité » et « solidarité » pourrait permettre de sortir de la seule logique en forme d'impasse du contrôle, de l'enfermement et des expulsions. Le jeu pré-électoral présidentiel qui s'achèvera en avril 2022 n'augure rien de très optimiste.

Bref, on peut s'attendre à quelques coups de communication sans lendemain, des jolis tralalas en français bien de chez nous, pour finalement ne pas s'atteler, une fois de plus, à la question migratoire à l'échelle européenne qui, tôt ou tard, risque fort de faire éclater l'UE.

Mais il y a encore pire... les noyades en mer Méditerranée. Selon la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Solas) datant de 1974, les États côtiers ont l'obligation légale d'organiser et d'assister les recherches en cas de signal de détresse. Pourtant, depuis 2016, des organisations civiles pallient le manque d'engagement des pays européens. Comme le révèlent régulièrement des journalistes, comme Nejma Brahim pour Mediapart ou Emmanuelle Chaze pour France 24, ayant embarqué plusieurs semaines à bord d'un navire de sauvetage de SOS Méditerranée, non seulement la puissance publique des États ou de l'UE est peu ou pas active mais elle dresse des obstacles supplémentaires aux secours portés par les ONG ! Sans assistance des autorités maritimes compétentes, les navires arrivent parfois trop tard sur zone et le drame est total. Fermeture des ports au débarquement des naufragés, pressions politiques sur les États auprès desquels sont pavillonnés les bateaux et stratégie de harcèlement judiciaire contre les ONG et les marins qui ont porté secours en mer ou encore mise sous séquestre de certains navires d'assistance : le silence tranquille des autorités françaises quant aux agissements d'États voisins est symptomatique de l'abandon français. Est-ce cette même France qui défendra le « pôle solidarité » du futur Pacte migratoire en prenant la présidence de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2022 ?

Comme dans sa relation au reste du monde, la France doit porter un discours clair sur sa propre politique migratoire et celle qu'elle veut promouvoir conjointement au sein de l'UE. Lors de la Présidence française, elle doit rappeler la portée juridique de la Charte des droits fondamentaux de l'UE qui s'applique aux institutions et organes de l'UE, dans le respect du principe de subsidiarité, mais aussi aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union.

Les six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : « dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice » ne doivent pas mourir sous la Présidence française au sujet des questions migratoires. Il faut donc, à 27 ou un peu moins, que l'UE non seulement ne fasse pas obstacle à la solidarité associative de sauvetage, mais prête main forte, pour stopper ce scandale et ces drames.

Des frontières physiques, des femmes et des hommes

Lors de son audition en commission d'enquête, le directeur des affaires européennes et internationales du ministère de l'Intérieur Jean Mafart expliquait : « Le pacte représente une véritable perspective européenne et c'est pourquoi la France le soutient aussi fermement, notamment le règlement Screening. En effet, les flux migratoires irréguliers sont à la source de ces phénomènes et, en l'état, leur traitement n'est pas satisfaisant parce que la diversité des pratiques est préjudiciable

à l'efficacité collective. Notre frontière extérieure commune appelle des règles communes. En attendant, nous sommes malheureusement obligés de prendre des mesures palliatives telles que les contrôles aux frontières intérieures. La France a rétabli et régulièrement prolongé depuis près de six ans des contrôles à ses frontières intérieures. Le Président de la République a annoncé le doublement des effectifs de policiers et de gendarmes affectés aux frontières italienne et espagnole afin de restreindre les flux secondaires ».

Petit rappel : le rétablissement des contrôles avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne, ainsi qu'aux frontières aériennes et maritimes, mis en place depuis le 13 novembre 2015, dans le cadre de la COP 21 et de la promulgation de l'état d'urgence du fait des attentats a pour base juridique la lutte contre le terrorisme. Il est renouvelé depuis tous les six mois, sur la même base. On pourrait s'étonner de cette situation alors que fin octobre 2018, le Procureur de la République de Paris, François Molins, avait pourtant déclaré que la menace terroriste était désormais une menace de nature endogène. Mais, ce sont davantage les propos de ce haut fonctionnaire qui posent question : au regard du Code Schengen aux Frontières, ce maintien des contrôles aux frontières n'est acceptable (et encore) qu'au motif « d'une menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure d'un État membre ». Mais visiblement, au ministère de l'Intérieur, ces contrôles aux frontières ont un but tout autre, éloignés de leur base juridique déjà très fragile : lutter contre les flux migratoires irréguliers.

Approche tout aussi discutable que vouée à l'échec. La France métropolitaine possède des frontières terrestres avec huit pays voisins, totalisant 2 913 km. Outre-mer, les frontières terrestres font 1 263 km, avec trois pays. Les frontières maritimes viennent s'ajouter, encore plus longues, avec encore trente-cinq autres pays. En se focalisant sur les frontières internes de l'UE, le gouvernement ne modifie pas le nombre de passage en France. Tout au plus, il l'a ralenti en 2015, mais aujourd'hui les obstacles sont intégrés et le flux est identique à ce qu'il serait sans les contrôles aux frontières intérieures de l'UE par la France. Mais surtout, il renvoie les étrangers vers des chemins plus difficiles ou entre les mains des passeurs.

Échanges courtois avec deux frères Afghans d'une vingtaine d'année à Paris, lesquels ont rejoint leurs parents, après avoir été séparés les uns des autres sur une île grecque. Ils ont quitté l'Afghanistan en 2018. D'errances en camps de réfugiés, ils se retrouvent à Turin en Italie. De là, ils opèrent deux tentatives infructueuses pour traverser la frontière. Pour leur troisième tentative, réussie, chacun se paiera les services d'un passeur à hauteur de 600 euros.

Dans les propos de Jean Mafart, il est une piste intéressante : « Notre frontière extérieure commune (européenne) appelle des règles communes ». Quant aux « mesures palliatives en attendant », elles sont inopérantes en termes de régulation des flux, génératrices de danger pour des personnes humaines et fabriquent de nouveaux royaumes de passeurs et de trafics. C'est précisément la situation à Calais, à Menton ou à la frontière belge.

Calais est une impasse où l'on harcèle ceux qui s'y sont fait piéger. Rien d'étonnant à ce qu'ils prennent des risques insensés pour en échapper : tous les moyens sont mis pour que la nasse soit efficace. Il faut ruser et prendre des risques... Au titre du Traité franco-britannique de Sandhurst du 18 janvier 2018, 31,4 millions d'euros ont été versés à la France par la Grande-Bretagne pour l'année 2020 (55,6 millions pour les années 2018 et 2019 cumulées). L'allocation des fonds était initialement dédiée à la sécurisation des sites (murs, barrières, barbelés), il s'agit désormais davantage de renfort d'effectifs et de moyens technologiques. La Direction Générale des Étrangers en France a précisé que le coût de la mission de lutte contre l'immigration clandestine Nord (ensemble du littoral du Nord et Pas-de-Calais) s'élève à 178 millions d'euros. À cela s'ajoute le coût pour les collectivités ou les entreprises qui gèrent les ports ou le tunnel sous la Manche. On s'approche au total « France » des 180 millions annuels. On peut se demander ce que $180 + 30 = 210$ millions euros annuels franco-britanniques permettraient en termes de gestion humaine de la migration. Cela ne résoudrait peut-être pas tous les problèmes car la situation est très complexe mais cela permettrait d'entamer un travail de fond et une prise en charge plus digne... Comment se fait-il que l'urgence actuelle, le dénuement de ces migrants en mal de traversée de la Manche, ne trouve pas dans ces millions d'euros quelques-uns qu'on appellerait les euros de la dignité ?

Concernant les évacuations de camps à Calais et les fameuses mises à l'abri que semble méconnaître la ministre Schiappa, suite à une réunion le 8 août 2019 en sous-préfecture de Calais, dans le relevé de décision figurent les propos suivants : « Suite à des allégations orchestrées par les associations d'aide aux migrants, une réunion a été organisée en Sous-Préfecture de Calais » et un nouveau mode opératoire est décidé. La police travaillera désormais aux démantèlements, en partenariat avec la société APC. « Allégations orchestrées » : on comprend que les associations, du point de vue de la préfecture, ont monté de toutes pièces une opération mensongère. Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. Le titre de ce relevé de décision montre une pratique contraire ! Et on peut se demander pourquoi la Préfecture a quand même cru bon de changer le dispositif pour répondre à des allégations orchestrées... Même remarque lorsque Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, devenu médiateur d'infortune, propose de laisser un délai de 45 minutes pour les migrants avant que leurs affaires ne soient saisies et de stopper les évacuations surprises... Jusqu'à fin octobre 2021, il n'y avait donc pas de délai pour emporter ses affaires et les évacuations se faisaient par surprise ?

Dans ce contexte tendu, déplorons le manque de dialogue et de confiance entre les différents protagonistes mais également l'inversion des ordres de priorité de la puissance publique. Au lieu de gérer l'urgence, on passe son temps à inventer de nouveaux dispositifs depuis les bureaux parisiens pour « se rassurer » et éviter une nouvelle jungle de Calais. N'importe quel urgentiste ou pompier vous dira qu'en premier lieu, on sauve les personnes, et on réfléchit ensuite à ce qu'il faut faire pour

repandre la façade ! N'importe quel observateur attentif vous dira également que la Jungle de Calais n'a pas été démantelée mais disséminée. Juste de quoi rendre la vie un peu plus difficile aux migrants qui sont là. Que de temps perdu. Que de misère humaine acceptée sans sourciller.

Croire en la gestion migratoire par l'outil magique des frontières physiques est un leurre. Croire qu'on doit se préoccuper des flux sans s'inquiéter des personnes en danger est irresponsable. L'obstination européenne et française, après celle des États-Unis d'Amérique, n'a guère d'explications même si le salon Milipol à Paris – « Événement mondial de la sûreté et de la sécurité intérieure des États » – montre à quel point le contrôle des frontières est un business en expansion vertigineuse.

Les modes opératoires dominants vers lesquels s'acheminent à grand pas la France et l'Union européenne censés réguler les flux paraissent totalement orientés par les potentiels lucratifs de la sécurité des frontières. Les portes-monnaies ont plus d'âme que les migrants...

La gestion des frontières physiques devrait être passée systématiquement par son coût financier ET humain et les raisons réelles qui orientent les choix vers toujours plus de surveillance et d'obstacles.

L'administration et la justice pour fermer le robinet ?

La France s'est construite sur son ouverture au monde, sur ses valeurs devenues universelles, sur une langue très répandue. La Constitution de notre pays, nos engagements internationaux comme nos lois reflètent notre histoire. Fort heureusement jusqu'ici, les textes et les principes qui régissent notre vie en société ne se sont pas amollis, ils sont là, et bien là, avec leurs farouches défenseurs du quotidien. Toutefois, quand il s'agit de migrants, partout la justice s'exercera à peu près, puis plus du tout. Partout, y compris concernant les droits les plus fondamentaux de tout être humain, les migrants passeront après les autres, les femmes migrantes encore un peu après, puis ne passeront plus. Ce mouvement ne s'est pas produit en un jour mais petit à petit.

Que constate-t-on ?

La première chose extrêmement frappante en France est la suivante : quand on est un étranger, on ne peut pas obtenir de rendez-vous pour se signaler, pour faire une demande de titre de séjour. La plupart des préfectures de France n'ont plus d'accueil physique et il faut se rendre sur l'espace numérique dédié. Là, pas de chance, plusieurs sites de préfectures aboutissent au même résultat : « error 404 » ou « retour à la page d'accueil » en pleine procédure... Et les services consulaires français ? Bonne question, et cette illustration : prenons le cas d'une famille syrienne qui vient de subir un énième bombardement et n'a plus de toit à sa maison. Cette famille a des proches en France, une sœur naturalisée, installée et parfaitement insérée. Elle réunit les pièces pour constituer un dossier conséquent, et les expédie

au consulat à Beyrouth (la France a fermé son ambassade à Damas en 2012 et si l'ambassadeur pour la Syrie exerce son activité depuis le quai d'Orsay à Paris, les services consulaires pour les Syriens sont à Beyrouth, autant dire dans un pays actuellement très chahuté). Les pièces expédiées en avril 2021 ont accusé réception, mais aucune réponse, ni rendez-vous proposé 8 mois plus tard !

C'est terrible : quand on est dans une situation qui relève du droit d'asile, des délais interminables sont parfois fatals et expliquent que certains se jettent, en connaissance de cause, sur les routes très dangereuses de l'exil. La France est assez loin de respecter la convention de Genève de 1951 sur le droit des réfugiés et laisse bien des situations en suspens mettant en danger les personnes concernées. L'épisode Afghan de l'été 2021 est à ce titre assez désespérant et plein de mensonge de la part du ministre des Affaires étrangères : contrairement à ce qu'il affirme, de très nombreuses demandes n'ont pas été examinées. Non, la France n'a pas fait ce qu'elle pouvait dans cette situation tout à fait dramatique... Mais qui peut comprendre que dans notre pays, l'octroi des visas ne relève plus du ministère des Affaires étrangères, mais revienne au ministère de l'Intérieur ?

La preuve de la très mauvaise volonté française se trouve à chaque point de passage de frontière important. Lorsque la commission d'enquête s'est déplacée à Briançon et au col de l'Echelle, frontière avec l'Italie, nous avons pu mesurer la mesquinerie de l'État français. Des Irakiens et Afghans qui étaient arrivés au Refuge solidaire, lieu associatif à peine ouvert, à peine fermé, à quelques centaines de mètres de la sous-préfecture de Briançon, nous avaient dit vouloir demander l'asile et souhaitaient donc se rendre à Paris. Interrogeant la préfète des Hautes-Alpes pour avoir des explications sur l'absence d'un guichet de sous-préfecture dédiée, au plus près des demandeurs, la première réponse obtenue, habituelle : « nous n'avons pas les moyens en personnels pour des irréguliers ». Pas davantage de guichet à Gap, la préfecture, c'est à Marseille qu'ils doivent aller pour demander l'asile. Pas de train direct, pas de bus direct, avec une probabilité d'y trouver un guichet ouvert à peu près égale à zéro, sachant que contrairement aux propos de la préfète qui connaît mal le droit, ces étrangers ne sont pas en situation irrégulière.

Demander l'asile en France...

Ainsi donc, il faut commencer par trouver un SPADA (structure de premier accueil des demandeurs d'asile), une association dont la mission est notamment de fixer votre rendez-vous au guichet unique. Vous serez alors orienté vers un GUDA (guichet unique de demande d'asile) qui comprendra deux étapes : préfecture et OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Dès lors vous pourrez introduire une demande d'asile à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Si tout a été fait dans le respect des délais et de procédures rigoureuses, vous recevrez une convocation à un entretien avec un officier de protection de l'OFPRA, adressée par courrier ordinaire à votre dernière adresse postale connue. Après l'entretien à Fontenay-sous-Bois, en région parisienne, vous n'aurez plus qu'à attendre six mois, mais « dans certains cas déterminés, s'ajoutera un maximum de

quinze mois, soit vingt-et-un mois au total ». Bien sûr, pendant ce temps, il faut se nourrir, se loger, se domicilier, se soigner, inscrire les enfants à l'école mais hélas, pas travailler légalement.

Mettre un guichet de l'OFPRA aux points de frontière désengorgerait les services des préfectures d'île de France, là où tout converge mécaniquement. Ce serait permettre à ces gens d'exercer leur droit, celui de demander l'asile, ce serait surtout mettre un service public là où les personnes utilisatrices se trouvent. Quel niçois accepterait d'être obligé de faire faire sa carte d'identité à Paris, en étant obligé de revenir plusieurs fois, faute de guichet ouvert à horaire dédié et de rendez-vous à prendre à l'avance ?

La demande d'asile n'est malheureusement pas le seul point de congestion administrative des étrangers en France. Les propos de Claude d'Harcourt, directeur général de la direction générale des étrangers en France au ministère de l'Intérieur, lors de son audition vont dans le bon sens, pour partie : *« Je considère le recours au contentieux comme un échec. Entre 40 % et 50 % du contentieux administratif en France vient des étrangers. Il en coûte à notre pays 17 millions d'euros chaque année. La judiciarisation systématique m'apparaît comme une voie sans issue. La multiplication des référés de suspension met sens dessus dessous le fonctionnement de nos juridictions administratives. C'est ce que j'explique à nos interlocuteurs de la Cimade. Une sorte de culture du contentieux s'est malheureusement implantée, alors que je préférerais largement discuter en face à face avec la Cimade et les cinq associations qui nous ont entraîné devant les tribunaux à propos de délais de prise de rendez-vous en région parisienne. Nous devons rétablir une relation exigeante et forte, quoique difficile pour nous, avec les associations »*. L'embolie judiciaire est constatée, regrettée et l'un des chemins pour y remédier est évoqué : le dialogue. Reste le problème de départ : les associations comme la Cimade, qui ont vocation à accompagner sur mille et une choses les migrants, se passeraient volontiers des passages au tribunal. Et cet étrange appel au dialogue tout en mettant la Cimade au banc des accusés. Mais monsieur le directeur général ! Il s'agit de faire valoir un droit, clef d'entrée à tout le reste, pour ces personnes étrangères ! Et ce droit, de notre droit national, les services de l'État ne permettent pas de le faire valoir.

L'encombrement de la justice administrative française par le contentieux des étrangers n'a pas seulement un coût exorbitant que l'on pourrait éviter en amont. C'est aussi une manière d'industrialiser l'instruction puis la décision de justice. C'est vrai dans tous les tribunaux administratifs qui ont en plus et dans le même temps subi récemment la vague de recours liés à la pandémie. C'est également le cas à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) dont la mission globale est de ce fait intenable.

L'accès au marché du travail est également d'une complexité extrême, avec des situations inextricables, alors que le travail est le moyen de subsistance. J'ai eu plusieurs situations assez cocasses à traiter ces derniers mois : pour travailler, l'étranger devait présenter un titre de séjour alors même que pour obtenir le titre de séjour, il lui fallait présenter une attestation de travail. Il faut prendre conscience que

dans notre pays tout est rendu un peu plus difficile dès qu'il s'agit de démarches administratives si vous êtes étranger. Ce message s'adresse à tous les Français qui se sont cassé les dents eux-mêmes quelques fois sur des démarches administratives ou bancaires compliquées.

Je ne peux terminer ce chapitre sans évoquer l'aide médicale de l'État (AME). Celle-ci est destinée à permettre l'accès aux soins des personnes démunies et en situation irrégulière au regard de la réglementation française sur le séjour en France. C'est la loi. Rien que la loi. Eh bien, il est actuellement de plus en plus fréquent que des personnes en situation irrégulière en soient privées, parce qu'elles sont en situation irrégulière ! Les délais encadrant le recours à l'AME sont beaucoup trop longs mais il faut aussi souligner la manière totalement abusive avec laquelle certaines Caisses Primaires d'Assurance Maladie demandent plus de pièces à produire que ne l'exige le décret du 28 juillet 2005 qui en fixe la liste. Une manière détournée de ne pas délivrer ou de retarder l'AME et donc d'empêcher l'accès à des soins de première nécessité aux personnes demandeuses. L'accès universel aux soins de première nécessité est un droit fondamental sur lequel la France ne doit pas céder. Il faut par ailleurs également considérer les problèmes de santé publique qui pourraient découler d'un défaut de prise en charge des personnes en situations irrégulières. Pourtant, les étrangers en situation irrégulière ont un accès très limité à la médecine de ville. Fort heureusement, le travail en France de Médecins du Monde, de Médecins Sans Frontières ainsi que des structures publiques adossées aux hôpitaux est remarquable. Concernant la psychiatrie, la situation dramatique que connaît notre pays se retrouve bien évidemment encore démultipliée quand il s'agit d'absence de prise en charge des étrangers, dont certains ont connu des épisodes traumatiques importants dans leur pays de départ ou pendant leur migration.

Il ressort que le système administratif, de justice et de santé qui « gère » les étrangers en France est discriminant en défaveur des étrangers, mais surtout qu'il n'atteint pas les objectifs fixés par les lois de la Nation.

Interpellé sur le sort des sans-papiers, en mai 2021 à Nevers, le Président Emmanuel Macron avait déclaré : « *Vous avez des devoirs, avant d'avoir des droits. On n'arrive pas en disant « on doit être considéré, on a des droits ». On a une culture d'accueil et les choses se passeront bien si chacun fait son devoir, et dit « je respecte les règles, j'essaie de m'intégrer, j'apprends la langue ».* Étrange expression depuis le sommet du pouvoir, qui n'allège pas l'oppression, pire, marque un peu plus l'absence de considérations humaines. Espérons qu'en lisant ces lignes, le chantre du « en même temps » comprendra mieux le sens de l'interpellation qui lui était adressée. En France, tout individu a des droits et des devoirs, simultanément.

En conséquence, les responsables politiques, quand ils accèdent à leurs fonctions, doivent être formés aux lois de notre pays, y compris tous ceux qui comme moi participent du pouvoir législatif de notre pays. Étonnant ces absences systématiques des 4 députés Les Républicains à toutes les auditions de la commission d'enquête sur les conditions de vie et d'accès au droit des migrants. Peut-être que le

sujet n'interpelle pas leur famille politique ? À moins que leurs paraphrases médiatiques des discours de l'extrême-droite ne puisse s'accorder d'un bain de réalité...

En conséquence, tous les agents des services publics en relation avec les politiques migratoires doivent aller à la rencontre des migrants, là où ils vivent, suffisamment régulièrement, pour s'apercevoir de leur condition et en tenir compte dans leur travail quotidien. Ils doivent être mieux formés à nos textes nationaux essentiels, à la Charte des droits fondamentaux de l'UE ainsi qu'au droit international et ce que cela signifie dans leur quotidien professionnel. Quand on est fonctionnaire, on ne répond pas à la dernière commande propagandiste du supérieur hiérarchique sans la mettre à l'examen des lois de la République. Ainsi, au pays de Condorcet, la promesse éducative et de formation aux relations aux autres s'avère plus que jamais indispensable.

En conséquence, il faut remettre de l'humain dans les bureaux des préfectures, dans les services de justice, de santé. Le numérique est un outil en trompe-l'œil quand il devient l'unique possibilité de proposer un service. Il ne s'agit pas de remettre de l'humain pour remettre de l'humain mais de répondre à la promesse républicaine qu'à force d'habitude nous avons oublié collectivement.

Rien de plus évident pour terminer ce chapitre que de donner la parole à l'inclassable philosophe Simone Weil, morte en exil à Londres pendant la seconde guerre mondiale, quelques temps après avoir écrit *L'enracinement* en 1943 : « L'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine. C'est un des plus difficiles à définir. Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments d'avenir. [...] Les échanges d'influences entre milieux très différents ne sont pas moins indispensables que l'enracinement dans l'entourage naturel. Mais un milieu déterminé doit recevoir une influence extérieure non pas comme un apport, mais comme un stimulant qui rende sa vie propre plus intense ».

Pour conclure sans exclure...

Depuis des années, le discours politique est bien réglé : à tous les problèmes que nous rencontrons, la faute aux immigrés. Autant trouver plus malheureux que soit pour se défouler. Rien de nouveau donc du côté de la rhétorique des boucs émissaires. Les empêcher de venir en France, et s'ils viennent quand même, leur rendre la vie impossible. La cruauté est une des déraisons de l'homme mais elle rassure : le réconfort social de voir plus miséreux que soi est une étrange passion française... Ces migrants nécessaires permettent aussi de détourner le regard de la misère de 12 millions de compatriotes vivant sous le seuil de pauvreté en France en 2021. Au choix : « Ne vous plaignez pas, il y a pire que vous », ou bien : « Ils prennent vos emplois, vos aides et votre place dans la société ».

Croire qu'enfoncer un peu plus dans la misère les uns va en faire sortir les autres est une absurdité de plus que le discours politico-médiatique, à force d'en marteler et laisser marteler les slogans à tout-va, l'a répandu dans nos têtes.

Par ailleurs, les travaux du Prix Nobel d'économie Jean Tirole, qu'on ne catalogue généralement pas du côté des gauchistes, montrent que la croyance selon laquelle les immigrés prennent le travail de Français est inexacte (*Économie du Bien commun*, Paris, PUF, 2016, p. 345).

Mais rien n'y fait, le stop immigration du Rassemblement national apparaîtrait donc comme la solution aux problèmes des Français.

Depuis le début des années 1980, la plupart des politiques se sont adressés au cerveau reptilien de chacun d'entre-nous. Et notre cerveau reptilien s'inquiète de la différence, de la nouveauté, jusqu'au rejet primitif de l'autre.

La difficulté pour la caste politique française à sortir de ce discours, car il faut en sortir, c'est que ce populisme de bas étage, teinté d'ostracisme pour les uns, de racisme pour les autres, est porteur électoralement. La prime au sondage en quelques sortes.

Pourtant, politiciens de tous bords et médias, bercés par l'illusion électoraliste pour les premiers, excités par la course à l'audimat pour les seconds, n'ont pour seule recette à tous nos maux que celle de fermer le « robinet migratoire ». Les frontières doivent devenir imperméables à leur venue en France, ou du moins dans l'Hexagone, car pour les territoires d'outre-mer, qu'ils se débrouillent...

Cette commission d'enquête parlementaire a démontré, à rebours de ce discours, qu'il existait de nombreux leviers à actionner simultanément pour parvenir à une politique migratoire cohérente. La « fermeture du robinet » renvoie à des sociétés très éloignées de la nôtre. Si Éric Zemmour fait les louanges de la Corée du Nord et de son identité nationale intérieure forte, expliquez-lui qu'en Corée du Nord, il aurait cédé depuis longtemps sa place dans les médias et croupirait au mieux au fond d'une cellule sombre sans aucune autre forme de procès !

Nous sommes à la dérive. Collectivement.

Les migrants ne sont plus regardés comme des êtres humains par nos pouvoirs publics, par une partie de nos concitoyens ? Il faut réagir ! Le sursaut des consciences du plus grand nombre est possible. Il est nécessaire.

On peut être optimiste et considérer que le trumpisme n'est pas et ne sera pas un idéal français, que notre égarement relatif à notre identité nationale ne demande que le débat, le vrai, raisonné, profond, qui saura rendre les solidarités fécondes, continuer de nous ouvrir au monde en sachant nous protéger des vrais dangers. L'horizon français est universel. Nous devons reprendre ce chemin, vers une politique d'immigration durable, structurée, cohérente, respectueuse de nos valeurs

et des combats à porter encore davantage comme l'égalité femme-homme ou la lutte contre les discriminations LGBT.

Cet avant-propos peut paraître souvent critique : il n'est qu'à la mesure de l'écart entre ce qui doit être au regard du droit français, européen et international, et ce qui est. Ces critiques sont le plus souvent assorties de propositions, mais il ne faut pas non plus occulter toutes les dynamiques et expériences positives à l'œuvre dans notre pays. Il y a d'abord toutes ces hussardes et hussards des valeurs de la République dans le monde éducatif, des professeurs des écoles des plus petits jusqu'aux universitaires qui font vivre au quotidien les plus belles valeurs de notre pays à l'égard des migrants. La Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) a montré, en organisation socioprofessionnelle responsable et pragmatique, que l'évidente nécessité d'une main-d'œuvre issue de l'immigration était toujours là en France. Le dispositif conjoint de la Diair (Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés), du HCR et de l'IFRI avec son académie de la participation des réfugiés met à jour une réussite inédite et ouvre la voie à un aspect fondamental dans la manière de penser l'étranger qui vient en France : lui permettre d'être acteur de son parcours, de construire son chemin. On notera au passage que les synergies sont fécondes sur un sujet considéré comme difficile entre une entité du ministère de l'Intérieur (la Diair), un organisme des Nations unies (le Haut-Commissariat aux Réfugiés) et un institut de recherche sur les relations internationales (l'IFRI). On ne peut pas non plus oublier le Musée national de l'histoire et de l'immigration qui, après quelques années d'errance, est devenu ce rare lieu apaisé de diffusion du savoir sur notre identité collective. Enfin, pour terminer avec les expériences positives, celles qui redonnent de la fierté à notre pays, il y a la Maison des journalistes (Paris 15^{ème}) qui accueille et accompagne des professionnels des médias, contraints de fuir leur pays. Ces journalistes, photographes et reporters participent au développement d'une information diversifiée et contribuent à la sensibilisation des jeunes aux défis d'une information libre, en partenariat avec les ministères de l'Education nationale, de la Justice et de la Culture. Dans un climat glacial, les bonnes graines parviennent encore à germer... Nous ne partons pas de rien !

Voies légales d'immigration

Dans la tourmente politico-médiatique, il est une proposition déclenchant systématiquement une sorte d'hystérie : ouvrir davantage les voies légales d'immigration. « On est déjà en panne de logement ! On a assez de pauvres ! Ils vont prendre notre travail ! Ils n'ont même pas la même religion que nous ! (Tiens, on n'est plus dans un pays laïc là...) »

Pourtant, ouvrir davantage de voies légales pour un pays comme la France (géographiquement, historiquement, culturellement) est la seule manière pour que l'essentiel des étrangers qui viennent sur notre territoire ne soient justement pas un poids supplémentaire pour nos politiques publiques de logement, de l'emploi et de la cohésion sociale. La migration étudiante représente la plus importante part du flux

migratoire des ressortissants de pays tiers vers la France. L'étude des chercheurs Hippolyte d'Albis et Ekrame Boubtane (2021) sur « La contribution des étudiants internationaux aux flux migratoires » fait état de 22 à 32 % des étudiants étrangers disposant encore d'un titre de séjour en France 10 ans après leur arrivée. Cette immigration « qualifiée », majoritairement issue du continent africain, est à l'évidence une immigration légale, contrôlable, et positive pour notre pays.

Pourtant, ouvrir davantage de voies légales est la seule manière de « contrôler » qui vient sur notre territoire.

Pourtant, ouvrir davantage de voies légales, c'est justement permettre à ces gens de répondre aux dynamiques du marché de l'emploi. Pour ne reprendre que cet exemple marquant, le milieu médico-social connaît une pénurie dans notre pays que la pandémie a accentué. Le public féminin, qu'il soit bénéficiaire de la protection internationale ou arrivant en France pour motif familial, reste cependant le parent pauvre de la politique d'intégration, comme en témoigne le faible nombre de programmes prenant en compte les contraintes spécifiques de ces femmes. L'activation de différents leviers permettrait de remédier à cette situation : identification et mobilisation des lieux de recrutement spécifiques aux femmes, notamment le milieu scolaire ; mise en œuvre d'actions de socialisation préalables aux programmes d'insertion professionnelle ; adaptation du rythme de ces programmes aux charges éducatives et ménagères, afin de faciliter l'acceptation de l'environnement familial ; mobilisation des opérateurs de compétences (OPCO) regroupant des publics majoritairement féminins, tels que l'OPCO santé.

Pourtant, ouvrir davantage de voies légales est la garantie que les étrangers ne perdront pas tout leur argent dans les mésaventures de l'immigration irrégulière, alimentant la multinationale des mafias, et pourront l'utiliser à bon escient pour s'installer sur notre territoire.

Pourtant, ouvrir davantage les voies légales est la seule manière pour articuler notre identité nationale avec les maux du monde.

Pourtant, ouvrir davantage de voies légales est la dernière possibilité de renouer le dialogue avec tous ces pays d'Afrique en voie de sortie complète de notre sphère d'influence.

L'immigration irrégulière sert les peurs, l'asservissement et la perte de dignité humaine. L'émigration/immigration sur notre planète est un phénomène aussi constant que la respiration chez l'être humain. On ne l'arrête pas. En revanche, on peut poser les principes d'un système intelligent pour l'organiser, au bénéfice du plus grand nombre. La réponse à cette immigration irrégulière se trouve probablement plus dans une meilleure maîtrise des migrations régulières et le dialogue avec les pays de départ qu'en construisant de nouveaux murs surveillés par des drones...

Ce système ne peut être pensé à l'échelle du ministère de l'Intérieur. Par définition, les phénomènes migratoires renvoient à l'étranger ! Il revient donc au ministère des Affaires étrangères de reprendre les commandes d'une situation qui dégénère et s'écarte de l'identité nationale mais universelle de notre pays. Seul le Quai d'Orsay en a la capacité, les compétences et dispose des fondements d'une nouvelle approche, avec nos voisins, ceux de l'Union européenne ou du Royaume-Uni, avec les pays de départ et avec les instances internationales.

Le défi est conséquent dans le contexte déraisonnable du moment sur les sujets migratoires. Il s'impose pourtant à nous et les échecs d'hier et d'aujourd'hui ne font que nous inviter à réfléchir plutôt que réagir. Dans ses travaux sur *Les Cités du désert*, d'Algérie, de Lybie, d'Egypte ou du Soudan, les routes, les territoires, les migrations et les espaces de la mondialisation, le géographe Olivier Pliez fait état d'un constat étonnant. Jamais aucun Etat n'est parvenu véritablement à organiser les migrations car elles sont davantage circulaires que linéaires. Depuis des siècles, les mouvements des hommes se fracassent sur des structures politico-administratives qui les ignorent. Mais à quoi servent donc les politiques ?

Admiration, limites et remerciements

Je voudrais dire d'abord toute mon admiration à Oula Alhindy, palestinienne devenue syrienne devenue française. Dès le premier jour d'audition de cette commission d'enquête, nous avons pu recueillir son témoignage à la fois bouleversant et hautement significatif :

« Agée de 47 ans, je viens de Syrie. Je ne m'étendrai pas sur mes raisons personnelles de quitter mon pays. Vous savez ce qu'il s'y passe depuis dix ans, si ce n'est cinquante ans. Les crimes qui s'y commettent, parce qu'on les laisse se perpétrer, sont une honte pour l'humanité. Je suis arrivée en France le 19 décembre 2014 pour fuir la guerre, le cœur serré de quitter mon pays, ma famille et mes souvenirs, souffrant à l'idée de ne plus être là pour soutenir mes parents vieillissants ni pour leur tenir la main aux portes de la mort.

J'ai d'abord été très bien accueillie à Lyon par une famille française qui ne nous connaissait pourtant pas. Puis nous avons déménagé à Albi, où nous avons déposé une demande d'asile et d'hébergement auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Nous avons alors été logés au centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de Monclar-de-Quercy. Je ne vois qu'un élément positif à ce CADA, une ancienne ferme située à 6 kilomètres d'un petit village isolé : les formidables bénévoles qui lui prêtaient leur concours. L'absence de réseau téléphonique nous empêchait de nous connecter à internet, ce qui s'apparente à un cauchemar pour des réfugiés. Dix à treize familles de différentes nationalités y logeaient sous le même toit, en pleine nature. Nous qualifions pour plaisanter ce CADA de Guantanamo de la France. Nous nous y sentions tous en exil sur le sol même de la France, tels des parias livrés à leur sort.

Une fois à Albi, j'ai bénéficié grâce à l'OFII d'un peu plus d'une centaine d'heures de cours de français, afin d'acquérir un niveau qui suffit peut-être à faire les courses ou à ouvrir un compte bancaire, mais pas à travailler ni à étudier ni même à simplement communiquer au quotidien. Du fait du très mauvais niveau des leçons de français langue étrangère qu'ils reçoivent, les réfugiés restent marginalisés. L'intégration dans un nouveau pays passe d'abord par la langue. J'ai fait beaucoup d'efforts pour apprendre le français par moi-même, avec mes enfants scolarisés. J'ai suivi quarante heures de cours à l'Alliance française de Toulouse, mais maîtriser le français, quand on l'apprend seul, requiert une volonté colossale. Par chance, je viens d'une famille palestinienne qui a développé toutes les stratégies possibles pour contrer les mécanismes de sélection naturelle.

Pédiatre en Syrie, je devais, pour exercer mon métier en France, passer une épreuve de vérification de connaissances.

Au préalable, il fallait que j'obtienne un niveau B2 de français et que j'acquière une bonne maîtrise du français en contexte professionnel. Seulement, il n'existait aucune formation adéquate. J'ai tenté d'effectuer des stages d'observation dans des hôpitaux, en vain, faute d'un statut officiel, puisque je ne préparais aucun diplôme. Heureusement, le professeur Bremont, pneumologue, a pris la responsabilité de m'accueillir pendant trois mois au service de pédiatrie générale du centre hospitalier universitaire de Toulouse. Il est demandé aux médecins de se soumettre à une épreuve de vérification de connaissances sans leur donner les moyens nécessaires de la réussir, puisqu'il ne leur est pas permis d'accéder aux hôpitaux. En 2016, j'ai malgré tout passé avec succès cette épreuve, ce qui m'a permis de travailler trois ans en tant qu'assistante associée dans des hôpitaux publics agréés pour les internes. J'ai ainsi commencé mon activité à l'hôpital Henri-Mondor d'Aurillac, où j'exerce encore aujourd'hui.

En avril 2020, j'ai déposé mon dossier à la commission d'autorisation d'exercice, qui devait se réunir en juin. La séance a été reportée en octobre. Sans nouvelles de sa part, en janvier 2021, j'ai demandé par courriel où en était mon dossier, en vain. Le 14 janvier 2021, un gestionnaire m'a informée qu'il n'avait pas été étudié et que je devais le mettre à jour en vue de la prochaine réunion de la commission, le 14 février, puisque les dossiers non envoyés au moins un mois avant la séance ne sont pas pris en compte. J'ai ajouté à mon dossier deux lettres de recommandation expédiées au plus vite et finalement obtenu l'autorisation d'exercer en mars. Il n'en a pas été de même pour mon collègue, bien qu'il ait accompli les mêmes démarches que moi. Son dossier, qu'il lui a été demandé de compléter le jour même de la date limite pour le renvoyer, n'a même pas été examiné par la commission.

Aucune volonté ne se manifeste d'améliorer le fonctionnement du système, alors même que la crise sanitaire a montré les limites du système de santé. En France s'exerce une discrimination administrative contre ceux qui ne connaissent pas les démarches à effectuer, qu'ils soient français ou étrangers, encore que ces derniers,

plus fragiles, en pâtissent plus. Les administrations françaises, incompétentes, ne se montrent pas à la hauteur de leur tâche humanitaire. Selon moi, la notion d'immigration illégale n'a pas de sens. Tous ceux qui risquent leur vie pour quitter leur pays devraient avoir le droit de trouver un pays d'accueil. Je suis sûre que des dossiers s'entassent dans les tiroirs des ambassades et des consulats français. L'immigration légale, très sélective, dépend de critères établis par la France, dont la position dans ce domaine me paraît sujette à caution. Si je me montre aussi critique, c'est parce que je m'intéresse au sort de la France. C'est parce que j'ai le sentiment d'appartenir à ce pays et que son incapacité à traduire ses valeurs dans la réalité me peine. Je n'oublierai jamais que la France nous a sauvés. Je vis avec mon mari et mes enfants, qui s'enracinent en France. Bons élèves, ils s'épanouissent dans la société française. Mon mari continue quant à lui de tracer sa voie en dépit des obstacles.

Nous devons nous pencher sur les motifs qui poussent les migrants au départ. Le monde entier doit prendre ses responsabilités en cessant de soutenir des dictateurs en contrepartie de bénéfices plus ou moins dissimulés. Nul ne renonce à la vie qu'il s'est construite de gaieté de cœur. Il faut cesser de penser qu'existent des frontières. L'Europe devrait arrêter de nourrir un sentiment de supériorité et de donner des leçons. Nous vivons sur une petite planète et sommes tous responsables de ce qui se passe ici ou ailleurs. Si je tends aujourd'hui la main pour sauver quelqu'un, une autre main se tendra, demain, vers mes enfants pour les sauver à leur tour.

Je ne me mêle pas de politique. Il est peut-être possible, en dressant des murs physiques et psychologiques entre les peuples, d'empêcher certains d'arriver en Europe, mais ces murs risquent à terme de nous envahir. Nous vivons dans un monde individualiste, où chacun ne pense qu'à soi. Certains, même, manquent de générosité vis-à-vis de leurs propres enfants.

J'ai adopté la nationalité française, cinq ans après mon arrivée en France. Toute ma vie, j'ai été réfugiée. Ma mère, née en Syrie, n'a pas la nationalité syrienne. Palestinienne à la naissance, je n'ai quant à moi pris la nationalité syrienne qu'en me mariant. Pourtant, avant déjà, j'étais prête à tout donner pour la Syrie. Maintenant, je suis prête à tout donner pour la France, mais pas parce que je possède la nationalité française ».

Je voudrais ensuite présenter les nombreuses limites de cette enquête. L'ampleur de la tâche dans un temps contraint n'a pas permis d'aborder pleinement certains sujets. Ainsi, des populations – pourtant nombreuses sur notre territoire – n'ont pu être intégrées à ces travaux, faute de temps, en raison aussi de la rupture complète de communautés entières avec les représentants de l'État ou de la nation. Les Roms, repoussés chaque année méthodiquement un peu plus loin à la périphérie du Grand Paris, la déscolarisation des plus jeunes d'entre eux augmentant d'années en années tout comme les difficultés d'accès à l'eau et aux soins doivent nous alerter.

La condition humaine des uns quand elle est si dégradée, est une alarme qui doit s'ensuivre d'un réveil.

Je pense également aux Rohingyas, Palestiniens et autres apatrides. En 1948 était adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies la résolution 194 pour le droit au retour des réfugiés palestiniens, qui demeure néanmoins interdit depuis par Israël. Loin de vouloir rentrer ici dans un débat toujours brûlant, toujours plus violent, il demeure que plus de 5,6 millions de réfugiés sont enregistrés auprès de l'UNRWA, l'agence des Nations unies qui gère les réfugiés Palestiniens, dont près du tiers vivent dans des camps. Plus de 3 millions d'entre eux vivent au Liban, en Syrie et en Jordanie. La communauté internationale porte une part de responsabilité et elle a des devoirs, la France donc aussi.

Je pense aussi à toutes ces femmes et ces filles à la vie abîmée là-bas qu'on n'arrive pas à extraire de leur condition misérable et des réseaux de prostitution ici.

Ni Mayotte, ni la Guyane n'ont fait l'objet d'une analyse spécifique alors que le phénomène migratoire que connaît chacun de ces territoires est spécifique et ne reçoit pas une réponse de l'État à la mesure de la situation.

Cette commission d'enquête est issue du droit de tirage parlementaire du groupe Libertés et territoires, dont je suis membre. Je tiens à remercier Sylvia Pinel et Bertrand Panher, co-présidents de Libertés et territoires, ainsi que tous mes collègues du groupe pour m'avoir confié ce travail, je dirais même, cette lourde responsabilité. Mes remerciements vont également à Jean-Michel Clément, qui aurait mené cette commission avec bien plus d'expérience que moi mais qui m'a affirmé d'emblée, qu'au vu de la situation grave concernant le sujet, mieux valait la fougue à l'expérience... Je veux également saluer l'intransigeant et courageux travail de fourmi et de patience de Gaël Simon et Nicolas Leron, collaborateurs engagés à mes côtés pendant ces six mois de commission d'enquête et enfin rappeler ici le travail constant et de haute qualité des administratrices et administrateurs de l'Assemblée nationale, chevilles ouvrières du travail sur les chemins accidentés de la Représentation nationale et son principe démocratique. Mes remerciements vont également à Sonia Krimi, rapporteure, avec qui le partage des points de vue étaient fréquents, mais surtout avec qui le désaccord est source de débat constructif.

Une commission d'enquête est un instrument de contrôle par le Parlement de l'action du Gouvernement et par conséquent un moyen d'information pour les citoyens sur un sujet donné. Celle-ci est née des nombreuses interrogations des associations présentes sur le terrain, en particulier de MSF, la Cimade, le Secours Catholique, Amnesty International et Médecins du Monde, et de leurs observations répétées du décalage important entre les textes qui font loi et la réalité vécue par les migrants sur notre territoire, qu'il s'agisse de leurs conditions de vie ou de leur accès au droit. Celle-ci est également née de la volonté de représentants de la nation de donner la parole à ces étrangers à qui on ne la donne jamais.

Enfin, pour leur vigilance citoyenne et par leur engagement pour rendre le quotidien de chacun, sans distinction, plus humain, je veux saluer l'engagement du mouvement associatif, des collectifs solidaires, le monde de l'éducation tout particulièrement, de tous ces gens anonymes, ici et là, authentiques résistantes et résistants, bien campés sur leurs valeurs, œuvrant discrètement ou pas, bardés de leurs convictions pour apporter quelque réconfort, une aide administrative substantielle, un toit, un repas, un espoir. Bref, à toutes celles et tous ceux qui savent encore vivre Brassens, avec une mention spéciale pour l'accueil à la MJC de Briançon par les associatifs locaux :

*Elle est à toi, cette chanson, Toi, l'hôtesse qui, sans façon,
M'as donné quatre bouts de pain, Quand dans ma vie il faisait faim,
Toi qui m'ouvris ta huche quand, Les croquantes et les croquants,
Tous les gens bien intentionnés, S'amusaient à me voir jeûner...
Ce n'était rien qu'un peu de pain, Mais il m'avait chauffé le corps,
Et dans mon âme il brûle encor', A la manière d'un grand festin.*